

Rapport de consultation publique

Région de l'Outaouais

Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
(PAFIO) des unités d'aménagements (UA)

Unité de gestion de la Coulonge UA 71-51 et UA 71-52

Unité de gestion de la Basse-Lièvre UA 72-51

Unité de gestion de la Haute-Gatineau-et-du-Cabonga UA 73-51, UA 73-52
et UA 74-51

Volet : Travaux sylvicoles commerciaux

Tenue du 21 janvier au 15 février 2022

Réalisé par



Dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts

Mars 2022

Table des matières

Mise en contexte	3
1. Objectifs de la consultation	3
2. Principes de la consultation publique.....	4
3. Portée et limites de la consultation publique	4
4. Déroulement de la consultation publique	5
4.1 Annonces de la tenue de la consultation publique	5
4.2 Bilan de la consultation publique tenue du 21 janvier au 15 février 2022 ...	6
4.3 Liste des personnes et organismes ayant émis des commentaires	9
5. Recommandations.....	11
6. Commentaires reçus.....	13
Commentaires reçus via un document PDF	13
Commentaires reçus via l’outil web (carte interactive) du MFFP	18
7. Commentaires concernant le processus de consultation publique et le site Web	52

Annexes

- Annexe 1 Avis public de la consultation publique sur les activités forestières en Outaouais – Travaux sylvicoles commerciaux
- Annexe 2 Commentaires de l'Association pour la protection des lacs des Cèdres
- Annexe 3 Commentaires du Comité de bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI)
- Annexe 4 Commentaires de la Coopérative des Forêts et des gens
- Annexe 5 Commentaires de la MRC de Pontiac
- Annexe 6 Commentaires de l'Association des pourvoires de l'Outaouais
- Annexe 7 Commentaires de l'Union des propriétaires et citoyens du lac Vert de Montpellier Inc.
- Annexe 8 Commentaires de l'Association des propriétaires des lacs Faucon et de la Dame
- Annexe 9 Commentaires du Domaine du Lac Bryson
- Annexe 10 Commentaires de la Municipalité de Montpellier
- Annexe 11 Commentaires de Pascal Charron
- Annexe 12 Commentaires de Louis Royer

Mise en contexte

Les municipalités régionales de comté de la région de l'Outaouais et la Ville de Gatineau ont conclu au mois de février 2022 une nouvelle entente de délégation avec le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Cette entente se terminant le 31 mars 2024 confie aux délégués une partie de la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF). Ces derniers ont désigné la MRC de Pontiac à titre de responsable de l'administration de l'entente. Un des mandats identifiés vise notamment l'organisation et la coordination des consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégrés (PAFI) de la région de l'Outaouais conformément au Manuel de consultation du public sur les PAFI et les plans d'aménagement spéciaux. La MRC de Pontiac doit également produire et transmettre un rapport de consultation publique résumant les commentaires obtenus et proposer, s'il y a lieu, des solutions.

Des secteurs d'intervention potentiels (SIP) touchant ont été ajoutés au PAFIO 2018-2023. Ces SIP sont composés de **travaux sylvicoles commerciaux**. Le présent document constitue le rapport de consultation publique qui s'est déroulée du 21 janvier au 15 février 2022 concernant les nouvelles activités qui ont été ajoutées au PAFIO 2018-2023 de la région de l'Outaouais.

1. Objectifs de la consultation ¹

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier vise à :

- Répondre au désir de la population d'être informée et écoutée et de voir ses intérêts, ses valeurs et ses besoins pris en compte dans les décisions relatives à l'aménagement forestier;
- Favoriser une meilleure compréhension de la part de la population de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier; permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et à intégrer, lorsque c'est possible, les intérêts, valeurs et besoins exprimés;
- Concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources et du territoire forestiers;
- Harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- Permettre au ministre de prendre les meilleures décisions possibles compte tenu des circonstances.

¹ Source : Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux, MFFP, Dernière mise à jour : 15 mars 2016

2. Principes de la consultation publique²

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier est guidée par les principes suivants :

- La consultation doit être empreinte de transparence et d'objectivité;
- La population doit pouvoir s'exprimer dans un environnement réceptif à ses commentaires;
- L'information doit être facilement accessible à la population, et la publicité entourant l'activité de consultation doit être adéquate;
- Un contact direct et personnalisé avec les personnes ou les groupes visés doit être privilégié, afin de mieux comprendre les intérêts, valeurs et besoins et en tenir compte dans les plans.

3. Portée et limites de la consultation publique ³

La consultation publique permet de prendre en compte les intérêts et les préoccupations des personnes intéressées par l'aménagement durable et la gestion des forêts du domaine de l'État et de se prononcer sur les objectifs locaux d'aménagement durable des forêts ainsi que sur les mesures d'harmonisation des usages dans une optique d'aménagement intégré. Cependant, elle ne devrait pas remettre en question les affectations du territoire public prévues ou approuvées par le gouvernement, ni la vision retenue, ni les orientations et objectifs d'aménagement durable des forêts énoncés dans la Stratégie d'aménagement durable des forêts, ni les droits forestiers consentis par le Ministère.

²Source : Ibid.

³Source : Ibid.

4. Déroulement de la consultation publique

4.1 Annonces de la tenue de la consultation publique

La MRC de Pontiac a été avisée le 14 décembre 2021 par un courriel de M^{me} Vanessa Joannis, Responsable de la gestion intégrée et des consultations publiques en Outaouais au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, de la tenue d'une consultation publique concernant le projet du plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) 2018-2023 – Travaux sylvicoles commerciaux.

Annonces

Moyen	Précision
Courriel aux représentants de la TRGIRTO et leur remplaçant (36)	Transmission des fichiers de forme de la consultation publique – 14 janvier 2022
Courriel, via l'application Cyberimpact, aux municipalités, aux MRC de l'Outaouais, à des personnes intéressées à être informées de la tenue d'une consultation publique, aux représentants de la TRGIRTO et leur remplaçant (733 destinataires)	Annonce de la consultation publique du 21 janvier au 15 février 2022, indications pour s'inscrire à une séance d'information et le lien pour consulter la carte interactive et formuler des commentaires via le formulaire géoréférencé – 21 janvier 2022
Avis sur le site Internet de la TRGIRTO	Lien vers la carte du PAFIO 2018-2023 – 21 janvier 2022
Annonce sur la page Facebook de la TRGIRTO	Annonce de la consultation publique du 21 janvier au 15 février 2022 et lien pour consulter la carte interactive – 21 janvier 2022
Transmission aux médias de la région	Communiqué de presse du MFFP sur la consultation publique des PAFIO en Outaouais – 27 janvier 2022
Annonce sur la page Facebook du MFFP	Annonce de la consultation publique – 27 janvier 2022
Annonce sur Twitter du MFFP	Annonce de la consultation publique – 27 janvier 2022
Avis public (voir l'Annexe 1)	Avis public paru dans les hebdomadaires régionaux de l'Outaouais. <ul style="list-style-type: none">• Le Droit – 22 janvier 2022• Les 2 Vallées - 26 janvier 2022• L'Info de la Basse-Lièvre – 26 janvier 2022• L'Info de la Vallée – 26 janvier 2022• L'Info Petite Nation – 26 janvier 2022• Journal Pontiac – 26 janvier 2022 (français et anglais)• The Equity – 12 janvier 2022 (français et anglais)

Accessibilité du PAFIO

Les bureaux du Ministère sont demeurés fermés à la clientèle en raison de la pandémie de COVID-19. Les personnes qui n'avaient pas accès à un service Internet ou qui désiraient obtenir plus d'informations devaient communiquer par courriel à Consultationpafi-Outaouais@mffp.gouv.qc.ca ou laisser un message vocal au 819 246-4827, poste 375. Une réponse aux messages vocaux et les courriels était donnée dans un délai de deux jours ouvrables.

Le PAFIO 2018-2023 était accessible du 21 janvier au 15 février 2022 via le site Internet de la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais (TRGIRTO) et le site du MFFP et aux adresses suivantes :

<https://trgirto.ca/fr/consultations/consultation-publique-2022-sur-les-activites-forestieres-en-outaouais-travaux-sylvicoles-commerciaux/>

<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/consultation-public-partenaires/consultation-plans-damenagement-forestier-integre/pafios-outaouais-fevr-2022/>

Envois par courriel

L'outil de marketing par courriel Cyberimpact a été utilisé pour procéder à un envoi par messagerie électronique tel que précisé au tableau de la page 5.

L'envoi de l'invitation à participer à la consultation publique a généré plusieurs statistiques dont celles-ci : sur les 733 envois effectués, 416 contacts ont ouvert le message, soit un taux d'ouverture de 58 %, et 106 contacts ont cliqué sur un des hyperliens inclus dans le message, soit un taux de clics de 15 %.

Les envois fournissant les indications à la population pour s'inscrire aux séances d'information ont généré 21 inscriptions. De ce nombre, 16 personnes ont effectivement participé aux séances d'information via l'application Zoom.

4.2 Bilan de la consultation publique tenue du 21 janvier au 15 février 2022

Présentation à la TRGIRTO

Le 11 janvier 2022, les professionnels du MFFP ont fait une présentation des principaux éléments concernant les deux consultations publiques – Travaux sylvicoles non-commerciaux et Travaux sylvicoles commerciaux - portant sur les secteurs d'intervention potentielle qui s'ajoutent au PAFIO 2018-2023. Dix-neuf (19) représentants et un (1) remplaçant de la TRGIRTO ont participé à cette présentation.

Séance d'information

Deux séances d'information se sont déroulées le 27 janvier de 13h00 à 14h30 via l'application Zoom, et le 2 février de 12h00 à 13h30 via l'application Zoom. Ces séances

avaient pour objectifs d'expliquer comment participer à la consultation publique et de montrer comment les commentaires seront pris en compte par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Le tableau suivant présente le nombre de participants aux séances d'information par groupe d'intérêt.

Groupe d'intérêt	Nombre de participants
Association de villégiateurs	1
Chasseurs pêcheurs	1
Clients TFS	1
Municipalités -MRC	4
Organisme de bassin versant	1
Pourvoires	1
Public	1
Universités	1
Villégiateurs	5
Total général	16

Participation à la consultation

Élément	Nombre de participants
À titre personnel	176
Pour un organisme	28
Total	204

Élément	Nombre de demandes d'information
Appel téléphonique - MFFP	3
Appel téléphonique - Coordination TRGIRTO	0
Team – Coordination TRGIRTO	0
Courriel – coordination TRGIRTO	0
Courriel - MFFP	5

Élément	Nombre de commentaires reçus
Commentaires géoréférencés en ligne	160
Téléversement de documents via trgirto.ca	143
Courriel - Coordination TRGIRTO	1
Courriel - MFFP	6

Types d'utilisateurs selon les commentaires reçus

Élément	Nombre de participants
Association de villégiateurs et de propriétaires riverains	7
Association d'acériculteurs	1
Chasseur, pêcheur, piégeur	5
Groupe environnemental	6
Membre d'un groupe environnemental	2
Municipalité	9
Représentant d'un organisme en récréotourisme	4
Villégiateur	152
Résident permanent	7
Zec, pourvoiries, réserve faunique	8
Groupement forestier, entreprise sylvicole	1
Non spécifié	2

Types de préoccupation selon les commentaires reçus

Élément	Nombre de commentaires
Habitats fauniques	28
Qualité de l'expérience en forêt	30
Infrastructures (chemins, ponts)	23
Localisation des travaux	26
Qualité et protection de l'environnement	5
Processus de consultation	1
Qualité visuelle et paysages	15
Transport (bruit, sécurité, etc.)	2
Type de travaux forestiers	19
Période des travaux forestiers	2
Récréotourisme	2

Unités d'aménagement visés selon les commentaires reçus

Unité d'aménagement	Nombre de commentaires
071-51	3
071-52	7
072-51	31
073-51	201
073-52	11
074-51	46
Hors UA	1

Moyens par lequel les participants ont été informés de la consultation publique

Moyen	Nombre de participants
Collègues, amis	35
Avis public du MFFP dans les journaux	11
Lettre, courriel du MFFP	17
Site web du MFFP	1
Internet, médias sociaux	3
TRGIRTO : avis, courriel, site web	11

4.3 Liste des personnes et organismes ayant émis des commentaires

Nom	Personnel	Organisme
Documents PDF téléversés sur l'outil web de la TRGIRTO		
Association pour la protection des lacs des Cèdres		X
130 participants qui appuient, à titre personnel, les demandes de l'Association pour la protection des lacs des Cèdres (voir la liste mise à l'annexe 14)	X	
Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI)		X
Coopérative des Forêts et des Gens		X
Municipalité régionale de comté de Pontiac		X
Association des pourvoiries de l'Outaouais		X
Union des propriétaires et citoyens du lac Vert de		X
Association des propriétaires des lacs du Faucon et de la		X
Domaine du Lac Bryson		X
Municipalité de Montpellier		X
Trois participants qui ont émis des commentaires à titre personnel	X	
Commentaires transmis via l'outil web (carte interactive) du MFFP		
Association des propriétaires de chalets du lac Quinn		X
Association du Mont O'Brien		X
Association des gestionnaires de Zecs de l'Abitibi-Témiscamingue		X
Municipalité de Messines		X

Sépaq, Réserve faunique de la Vérendrye		X
Sépaq, Réserve faunique de Papineau-Labelle		X
Société sylvicole de la Haute-Gatineau		X
Acériculteurs		X
Forêt Vive		X
Association pour la protection des lacs des Cèdres		X
Municipalité de Montpellier		X
MRC de Papineau		X
Domaine du Lac Bryson		X
CREDDO		X
Municipalité d'Aumond		X
Municipalité de Montcerf-Lytton		X
Pourvoirie Villa Basque		X
Société pour la nature et les parcs		X
Pourvoirie Rivière Coucou		X
30 participants qui appuient, à titre personnel, les demandes de l'Association pour la protection des lacs des Cèdres	X	
13 participants qui, à titre personnel, nous ont transmis leurs commentaires	X	
Total	176	28

5. Recommandations

- 1) Après l'enregistrement d'un commentaire dans le formulaire géoréférencé, une copie du commentaire ainsi qu'une carte montrant l'endroit visé devraient être retournés à l'émetteur.
- 2) La couche *Consultation antérieure* de la carte interactive devrait être visible (cochée) comme les autres couches. Les secteurs d'intervention potentielle (SIP) déjà consultés devrait apparaître avec les mêmes couleurs que les familles de traitement. Cependant, la trame des SIP déjà consultés devrait apparaître en transparence (plus pâle) pour la distinguer de celle des SIP en consultation. Enfin, le nom du SIP et l'année de consultation devraient être indiqués dans la bulle d'information liée à un SIP déjà consulté.
- 3) La partie de la note d'information de la carte interactive *Précisions –Secteurs d'intervention potentiels* faisant référence au calendrier des chantiers de la TRGIRTO devrait être modifiée comme suit :

Le calendrier des chantiers du site Internet de la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais permet de connaître les opérations forestières en cours ou prévues pour l'année courante :

<https://calendrier.trgirto.ca/>

- 4) Il y a lieu de développer et de mettre en place une formule de consultation et d'harmonisation spécifique pour les détenteurs de droits qui ont des activités commerciales et socioéconomiques (territoires fauniques structurés, associations de véhicules hors routes, acériculteurs, industriels forestiers). La formule à développer aura comme objectif d'améliorer l'harmonisation et la prévisibilité opérationnelle à l'égard de leurs activités respectives.
- 5) Il y a lieu pour le MFFP de transmettre l'avis public de consultation à tous les détenteurs de droits sur forêt publique (territoires fauniques structurés, associations de véhicules hors routes, acériculteurs, villégiateurs/locateurs de terrains, autres). Pour ce faire, le MFFP peut préparer des listes d'envoi « courriel » à partir des coordonnées qu'il détient. Les individus et organismes ne voulant pas faire partie de ces listes d'envoi pourront simplement signifier leur souhait d'en être retirés.
- 6) Il y a lieu pour le MFFP de rencontrer les autorités de la MRC de Papineau afin de discuter et préciser les modalités et les mesures entourant le corridor de biodiversité mis en place sur ce territoire.
- 7) Il y a lieu pour le MFFP de rencontrer les représentants de l'Association pour la protection des lacs des Cèdres, de l'Union des propriétaires et citoyens du lac Vert de Montpellier inc., et de l'Association des propriétaires des lacs du Faucon et de la Dame afin de les informer des modalités et des mesures qu'il entend prendre à l'égard des commentaires qu'ils ont exprimé pour les territoires concernés.

- 8) Il y a lieu pour le MFFP, et les BGA concernés, de contacter les villégiateurs / locateurs de terrain dans le secteur du lac Toby afin de discuter des modalités et des mesures qui seront prises pour protéger la source d'eau potable qui s'y trouve.

6. Commentaires reçus

Commentaires reçus via un document PDF

Compilation des commentaires reçus via un document PDF		
Personne / organisme	Type	Commentaire
Association pour la protection des lacs des Cèdres	Villégiateurs, environnemental	<p>Des préoccupations, des attentes et des demandes sont exprimées notamment en lien avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le secteur d'intervention potentiel (SIP) DARBY_2 (UA 73-51) • La localisation des travaux • Les infrastructures (chemins, ponts) • Les habitats fauniques et floristique • La qualité visuelle et paysages • Une demande d'aire protégée dans le secteur des lacs des Cèdres • La conopholis d'Amérique, une espèce classée « vulnérable » par le gouvernement du Québec • La présence d'une chênaie rouge et d'une érablière à hêtre • La protection des lacs et du milieu riverain • Les travaux forestiers à réaliser <p>Voir en détail les préoccupations exprimées par l'émetteur dans le document mis à l'annexe 2.</p>
Comité de bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI)	Environnemental	<p>Des préoccupations, des attentes et des demandes sont exprimées notamment en lien avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La municipalité de Mulgrave-et-Derry et les secteurs d'intervention potentiels (SIP) à proximité des lacs McGuire, Smallian, de la Dame (Lady) et Faucon (Hawk) • Les cours d'eau de la GRHQ et une amélioration à apporter sur les cartes interactives <p>Voir en détail les préoccupations exprimées par l'émetteur dans le document mis à l'annexe 3.</p>
Coopérative des forêts et des gens	Environnemental	<p>Des préoccupations, des attentes et des demandes sont exprimées notamment en lien avec :</p>

Compilation des commentaires reçus via un document PDF		
Personne / organisme	Type	Commentaire
		<ul style="list-style-type: none"> • Les corridors de connectivité et de biodiversité sur le territoire de la MRC de Papineau • L'aire protégée Mashkiki • La Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs • La régénération du pin blanc. <p>Voir en détail les préoccupations exprimées par l'émetteur dans le document mis à l'annexe 4.</p>
MRC de Pontiac	Municipal	<p>Des attentes sont exprimées notamment en lien avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La gestion des massifs forestiers • La caractérisation préliminaire des ponts et ponceaux • La réparation et la réfection des chemins • La réparation et le remplacement des ponts, ponceaux et drainages • La remise à neuf des tabliers de ponts • La qualité du matériau granulaire utilisé sur les chemins • Le respect des règles de sécurité routière • Le maintien d'une bonne communication entre les acteurs du territoire • Le partage de l'information concernant l'harmonisation opérationnelle <p>Voir en détail les préoccupations exprimées par l'émetteur dans le document mis à l'annexe 5.</p>
Association des pourvoires de l'Outaouais	Pourvoires	<p>Des préoccupations, des attentes et des demandes sont exprimées notamment en lien avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La consultation publique et les processus d'harmonisation (usages, opérationnel) • La gestion responsable des ressources fauniques • La prévisibilité (planification, harmonisation, opérations) • La gestion du réseau routier • La gestion du milieu forestier • Le rendement soutenu des habitats fauniques

Compilation des commentaires reçus via un document PDF		
Personne / organisme	Type	Commentaire
		<ul style="list-style-type: none"> • Les travaux non-commerciaux • Les campements temporaires • Les secteurs d'intervention potentiels (SIP) localisés à proximité des pourvoiries de l'Outaouais <p>Voir en détail les préoccupations exprimées par l'émetteur dans le document mis à l'annexe 6.</p>
Union des propriétaires et citoyens du lac Vert de Montpellier Inc.	Villégiateurs et riverains	<p>Des préoccupations, des attentes et des demandes sont exprimées notamment en lien avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Réserve de biodiversité Mashkiki • Les secteurs d'intervention potentiels (SIP) à proximité du territoire d'intérêt pour l'association • La construction et la réfection des chemins • La protection des lacs et du milieu riverain • L'harmonisation opérationnelle <p>Voir en détail les préoccupations exprimées par l'émetteur dans le document mis à l'annexe 7.</p>
Association des propriétaires des lacs du Faucon et de la Dame	Villégiateurs et riverains	<p>Des préoccupations, des attentes et des demandes sont exprimées notamment en lien avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les lacs Faucon et de la Dame (Lady) dans la municipalité de Mulgrave-et-Derry • La protection des lacs, du milieu riverain, des ruisseaux et des milieux humides • La protection des vieilles forêts • La protection d'espèces végétales dont l'ail des bois • Le transport du bois <p>Voir en détail les préoccupations exprimées par l'émetteur dans le document mis à l'annexe 8.</p>
Domaine du lac Bryson	Pourvoirie	<p>Des préoccupations, des attentes et des demandes sont exprimées notamment en lien avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les chemins d'accès aux secteurs de récolte qui traversent la pourvoirie • La période de récolte qui devra se faire en dehors de la période de chasse

Compilation des commentaires reçus via un document PDF		
Personne / organisme	Type	Commentaire
		<ul style="list-style-type: none"> La construction de chemins et la signalisation <p>Voir en détail les préoccupations exprimées par l'émetteur dans le document mis à l'annexe 9.</p>
Municipalité de Montpellier	Municipalité	<p>Des préoccupations, des attentes et des demandes sont exprimées notamment en lien avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'aire protégée Mashkiki Celles exprimées par l'Union des propriétaires et citoyen du lac Vert de Montpellier La construction et la réfection des chemins Les travaux forestiers et le transport du bois L'harmonisation opérationnelle <p>Voir en détail les préoccupations exprimées par l'émetteur dans le document mis à l'annexe 10.</p>
130 participants ont émis des commentaires, à titre personnel, en lien avec ceux exprimés par l'Association pour la protection des lacs des Cèdres	Villégiateurs, Citoyens	<p>Des préoccupations, des attentes et des demandes sont exprimées notamment en lien avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le secteur d'intervention potentiel (SIP) DARBY_2 (UA 73-51) La localisation des travaux Les infrastructures (chemins, ponts) Les habitats fauniques et floristique La qualité visuelle et paysages Une demande d'aire protégée dans le secteur des lacs des Cèdres La conopholis d'Amérique, une espèce classée « vulnérable » par le gouvernement du Québec La présence d'une chênaie rouge et d'une érablière à hêtre La protection des lacs et du milieu riverain Les travaux forestiers à réaliser <p>Voir en détail les préoccupations exprimées par l'émetteur dans le document mis à l'annexe 2.</p>

Compilation des commentaires reçus via un document PDF		
Personne / organisme	Type	Commentaire
Pascal Charron, à titre personnel	Piégeur, Trappeur	<p>Des préoccupations, des attentes et des demandes sont exprimées notamment en lien avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les secteurs d'intervention potentiels (SIP) ANTHERE, FISCHER et BRISEBOIS • Les travaux forestiers • La connectivité des habitats fauniques • Les séparateurs de coupe • Un avis à recevoir trois (3) semaines avant le début des travaux forestiers • L'harmonisation opérationnelle <p>Voir en détail les préoccupations exprimées par l'émetteur dans le document mis à l'annexe 11.</p>
Louis Royer, à titre personnel	Villégiateur, chasseur, pêcheur	<p>Des préoccupations, des attentes et des demandes sont exprimées notamment en lien avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La documentation qui n'est pas à jour • Le manque de précisions dans l'information partagée à l'égard des secteurs d'intervention potentiels (SIP) • Les SIP à proximité du lac Toby (UA 73-51) • La répartition spatiale des SIP dans le temps • Les travaux forestiers • La protection des lacs et cours d'eau • La protection des habitats fauniques • La protection d'une source d'eau utilisée par les villégiateurs du secteur • Les travaux sylvicoles non-commerciaux et les calculs de possibilité forestière <p>Voir en détail les préoccupations exprimées par l'émetteur dans le document mis à l'annexe 12.</p>
Un participant à titre personnel	Citoyen	<p>Des préoccupations sont exprimées notamment en lien avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La futilité de la consultation publique

Commentaires reçus via l'outil web (carte interactive) du MFFP

Émetteur du commentaire	Association des propriétaires de chalets du lac Quinn
UA	73-51
Chantier(s)	QUINN_4
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Nous ne voulons pas de transport de bois sur le chemin du Lac Quinn et le Chemin de la ferme Joseph • Nous ne voulons pas entendre les machines à partir du lac • Respect des normes d'encadrement visuel à partir du chemin et du lac • En 2019-2020 votre coupe dans ce secteur a résulté avec des piles de bois pourri sur le bord des trails. Vous avez gaspillé notre forêt. Honnêtement on ne veut pas vous avoir près de notre lac du tout

Émetteur du commentaire	Association du Mont O'Brien
UA	71-51
Chantier(s)	MARK
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Cut on the 11.38 ha stand between TI and lac Mark conflicts with the best area for small expansion of Biodiversity Reserve (to increase interior forest & to reach towards 30% protected area goal of Québec.) • 1) As above; 2) the June, 2021 MFFP Follow-up Report on the 2021 public consultation on these operations stated that because the roads would be on tourbiere ouvert, marécage, the roads plan should be reconsidered, but it has not been reconsidered. As well, the plan violates OPMV8 (roads cross riverine marks on the map). Plus, the lines for an 'existing road' touch a beaver pond & are in OPMV8 zone. The proposed road leading to the lac Mark 11.38 ha stand are also covered by markings indicating OPMV8, to not disturb

Émetteur du commentaire	Association des gestionnaires de ZEC de l'Abitibi-Témiscamingue
UA	74-51

Chantier(s)	ALPAGA
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Ce commentaire concerne l'ensemble des secteurs de coupe qui sont traversés par la route 29. La route 29 est le principal chemin d'accès de la Zec Capitachouane et est utilisée par la plupart des utilisateurs de la Zec. Nous demandons qu'un écran visuel soit conservé et qu'il n'y ait pas d'empilement de bois et d'andains de créés le long de ce chemin • L'AGZAT considère que l'ensemble des chantiers proposés dans les environs forment une agglomération de coupe excessivement importante. Dans l'optique de maintenir un habitat intéressant pour l'original, de telles agglomérations ne devraient pas avoir lieu. Nous aimerions que des coupes partielles soient intégrées dans l'ensemble des chantiers formant cette agglomération et que les activités de récolte soient réparties dans le temps

Émetteur du commentaire	Association des gestionnaires de ZEC de l'Abitibi-Témiscamingue
UA	74-51
Chantier(s)	CHENAIL
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Ce commentaire concerne l'ensemble des secteurs de coupe qui sont traversés par la route 29. La route 29 est le principal chemin d'accès de la Zec Festubert et est utilisée par la plupart des utilisateurs de la Zec. Nous demandons qu'un écran visuel soit conservé et qu'il n'y ait pas d'empilement de bois et d'andains de créés le long de ce chemin • Le lac Courtrai est l'un des lacs de la Zec Festubert ayant une bonne fréquentation. Nous demandons qu'un effort soit fait afin d'assurer une certaine protection des paysages visibles du lac

Émetteur du commentaire	Association des gestionnaires de ZEC de l'Abitibi-Témiscamingue
UA	74-51
Chantier(s)	ERABLES

Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Ce commentaire est d'ordre général et est pour l'ensemble des secteurs en consultations sur les zecs Capitachouane et Festubert. Nous demandons que l'ensemble des travaux forestier, tant commercial que non commercial, soit idéalement suspendu durant la première semaine de chasse à l'original à la carabine, afin de ne pas nuire à l'expérience et à la quiétude des chasseurs en forêt. Si pour diverses raisons cela n'est pas possible, il serait important qu'au minimum aucun travaux n'aient lieu entre le premier samedi de l'ouverture de la chasse à la carabine et le premier mardi. (4 jours)
-------------------------	--

Émetteur du commentaire	Association des gestionnaires de ZEC de l'Abitibi-Témiscamingue
UA	74-51
Chantier(s)	ERVIN
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Le lac Landron est l'un des 3 lacs les plus fréquentés sur la Zec Capitachouane. Nous aimerions que le paysage visible du lac soit protégé lors des interventions forestières afin de ne pas nuire à l'expérience des utilisateurs de ce lac

Émetteur du commentaire	Association des gestionnaires de ZEC de l'Abitibi-Témiscamingue
UA	74-51
Chantier(s)	LANGEMARCK
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Le lac Quentin est l'un des lacs de la Zec Festubert ayant une bonne fréquentation. Nous demandons qu'un effort soit fait afin d'assurer une certaine protection des paysages visibles du lac

Émetteur du commentaire	Association des gestionnaires de ZEC de l'Abitibi-Témiscamingue
UA	74-51
Chantier(s)	LOCRE

Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> Le lac Messine est l'un des lacs de la Zec Festubert ayant une bonne fréquentation. Nous demandons qu'un effort soit fait afin d'assurer une certaine protection des paysages visibles du lac
-------------------------	---

Émetteur du commentaire	Association des gestionnaires de ZEC de l'Abitibi-Témiscamingue
UA	74-51
Chantier(s)	LOCRE_2
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> Il y a un site de camping rustique à proximité du lac Messine à cet endroit. Nous aimerions une protection accrue du paysage à cet endroit

Émetteur du commentaire	Association des gestionnaires de ZEC de l'Abitibi-Témiscamingue
UA	74-51
Chantier(s)	PAWLEY
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> Le poste d'accueil de la Zec Festubert ainsi qu'un site de camping officiel sont situés à cet endroit. Nous aimerions une conservation intégrale d'une lisière boisée de 100 mètres autour de ces sites

Émetteur du commentaire	Association des gestionnaires de ZEC de l'Abitibi-Témiscamingue
UA	74-51
Chantier(s)	WADE
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> Lac Chinon : il y a un camping rustique d'identifié par la Zec Festubert à cet endroit Lac de la Tortue : il y a un camping rustique d'identifié par la Zec Festubert à cet endroit Lac du Chenail : il y a un camping rustique d'identifié par la Zec Festubert à cet endroit Le secteur Alpaga est situé à cheval sur deux territoires fauniques structurés (Zec Festubert et Zec Capitachouane). La limite territoriale entre les 2 zecs à cet endroit correspond à un vieux chemin forestier. Il serait donc important que le tracé actuel de ce

	<p>chemin soit préservé le plus possible afin d'éviter des situations problématiques au niveau de l'enregistrement des membres et du prélèvement faunique. De plus, une coupe forestière située directement sur une limite territoriale est susceptible de compliquer le travail des agents et des assistants à la protection de la faune</p>
--	---

Émetteur du commentaire	Municipalité de Messines
UA	73-51
Chantier(s)	DARBY_2
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Détérioration des chemins municipaux pendant le transport. Maintenir le sentier de motoneige en excellente condition. Nous demandons qu'il n'y ait AUCUNE coupe entre le sentier de motoneige et le Grand Lac des Cèdres afin de préserver à 100% la qualité du paysage et l'habitat faunique. • Pour tous les secteurs du DARBY, nous désirons être informé des dates de transport et des volumes de bois qui transiteront par les chemins: Lac-à-Larche, St-Jacques, de la Montagne et Farley. La municipalité de Messines est préoccupée par la détérioration de ces chemins ainsi que la sécurité des usagers et résidents de ces chemins. Il y a beaucoup de villégiateur qui circule sur ces chemins.

Émetteur du commentaire	Sépaq – Réserve faunique de Papineau-Labelle
UA	72-51
Chantier(s)	GESTEL
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement frayère mouchetées (à confirmer) • Lac stratégique avec forte présence de récolte planifiée tout autour du plan d'eau. Importance de maintenir le traitement en CP et ne pas récolter dans la bande riveraine

Émetteur du commentaire	Sépaq – Réserve faunique de Papineau-Labelle
UA	72-51

Chantier(s)	TIRE_DERABLE
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu cohabitation: Planification réseau routier où présence d'un sentier pédestre identifié aux affectations • Présence parcours canot camping (rivière du Sourd) avec sites aménagés. Enjeu maintien de la qualité du paysage et quiétude • Proximité chalet du lac Clair à moyenne distance. Pourrait y avoir un enjeu de quiétude pour la coupe et transport • Enjeu cohabitation: Planification réseau routier où présence d'un sentier pédestre identifiés aux affectations

Émetteur du commentaire	Sépaq – Réserve faunique de Papineau-Labelle
UA	72-51
Chantier(s)	PETIT_ST_SIXTE
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Présence deux chalets locatifs: Enjeux d'accès, paysage et quiétude importants pour ce chantier

Émetteur du commentaire	Sépaq – Réserve faunique de Papineau-Labelle
UA	72-51
Chantier(s)	SMALLIAN
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de plusieurs lacs stratégique en bleu foncé. Importance de protéger le paysage et l'habitat aquatique si changement des coupes en CR. Également, enjeu du maintien de l'accès au territoire • Enjeu cohabitation: Planification réseau routier où présence d'un sentier pédestre identifiés aux affectations • Proximité chalet du lac Clair à moyenne distance. Pourrait y avoir un enjeu de quiétude pour la coupe et transport

Émetteur du commentaire	Sépaq – Réserve faunique de Papineau-Labelle
UA	72-51

Chantier(s)	SAGESSE
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir l'accès durant la période de pêche au lac Graham

Émetteur du commentaire	Sépaq – Réserve faunique de Papineau-Labelle
UA	72-51
Chantier(s)	GRAHAM
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> Présence rampe mise à l'eau. Préserver l'accès et la qualité visuelle

Émetteur du commentaire	Sépaq – Réserve faunique de Papineau-Labelle
UA	72-51
Chantier(s)	ALCIDE
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir l'accès durant la période de pêche au lac Graham

Émetteur du commentaire	Sépaq – Réserve faunique de Papineau-Labelle
UA	72-51
Chantier(s)	PORTELANCE
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir une répartition dans le temps des interventions entre les différents chantiers planifiés

Émetteur du commentaire	Sépaq – Réserve faunique de la Vérendrye
UA	73-51
Chantier(s)	BELAIR_2
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> Enjeu générique: Maintien de la qualité visuelle à considérer et discuter lors de l'harmonisation des usages pour la route 117, les lacs stratégiques de pêche, parcours de canot-camping, sites d'hébergement et chemins d'accès associés

Émetteur du commentaire	Sépaq – Réserve faunique de la Vérendrye
UA	73-51

Chantier(s)	DAMAS
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> On retrouve malheureusement énormément de superficies dans cette consultation du PAFIO 2022 pour les TSC. Les commentaires émis par la Sépaq seront donc très généraux (à l'exception de certain site d'hébergement) et les discussions devront se poursuivre lors de l'harmonisation des usages. Enjeu important au niveau de la répartition spatio-temporelle des interventions

Émetteur du commentaire	Sépaq – Réserve faunique de la Vérendrye
UA	73-52
Chantier(s)	ABLoux
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> Enjeu générique: Préoccupation de l'aire équivalente de coupe (AEC) autour de plusieurs lacs dans les superficies consultées

Émetteur du commentaire	Sépaq – Réserve faunique de la Vérendrye
UA	73-52
Chantier(s)	DEVAY
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> Enjeu générique: Préoccupation de l'aire équivalente de coupe (AEC) autour de plusieurs lacs dans les superficies consultées

Émetteur du commentaire	Sépaq – Réserve faunique de la Vérendrye
UA	73-52
Chantier(s)	HUDSON
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> La Sépaq tient à souligner que le Pavillon Bark Lake Lodge a plusieurs préoccupations à l'égard des superficies consultées à proximité de sa pourvoirie. Des commentaires de leur part devraient vous être transmis dans le cadre de la consultation

Émetteur du commentaire	Sépaq – Réserve faunique de la Vérendrye
UA	73-52

Chantier(s)	MYON_2
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> Présence camping et lac stratégique. Enjeu quiétude et maintien de la qualité visuelle. Préconiser des coupes adaptées (CP, avec rétentions) et calendrier des opérations convenu à l'avance

Émetteur du commentaire	Sépaq – Réserve faunique de la Vérendrye
UA	73-52
Chantier(s)	PAIREUX
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> Présence camping et lac stratégique. Enjeu quiétude et maintien de la qualité visuelle. Préconiser des coupes adaptées (ex: CP, CR avec rétentions, bandes riveraines élargies) et calendrier des opérations convenu à l'avance

Émetteur du commentaire	Sépaq – Réserve faunique de la Vérendrye
UA	73-52
Chantier(s)	RETTY
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> Présence camping et lac stratégique. Enjeu quiétude et maintien de la qualité visuelle. Préconiser des coupes adaptées (ex: CP, CR avec rétentions, bandes riveraines élargies) et calendrier des opérations convenu à l'avance

Émetteur du commentaire	Sépaq – Réserve faunique de la Vérendrye
UA	73-52
Chantier(s)	VIGNOC
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> Présence camping et lac stratégique. Enjeu quiétude et maintien de la qualité visuelle. Préconiser des coupes adaptées (ex: CP, CR avec rétentions, bandes riveraines élargies) et calendrier des opérations convenu à l'avance

Émetteur du commentaire	Sépaq – Réserve faunique de la Vérendrye
UA	73-52

Chantier(s)	IGLOO
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu générique: Maintenir une lisière boisée de 30 m. comme séparateur physique le long de la limite de la réserve faunique du côté intérieur

Émetteur du commentaire	Sépaq – Réserve faunique de la Vérendrye
UA	74-51
Chantier(s)	ANTHERE
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle d'hébergement majeur. Enjeu quiétude et maintien de la qualité visuelle. Préconiser des coupes adaptées (CP, CR avec rétentions, bandes riveraines élargies) et calendrier des opérations convenu à l'avance • Présence camping et lac stratégique. Enjeu quiétude et maintien de la qualité visuelle. Préconiser des coupes adaptées (ex: CP, CR avec rétentions, bandes riveraines élargies) et calendrier des opérations convenu à l'avance

Émetteur du commentaire	Sépaq – Réserve faunique de la Vérendrye
UA	74-51
Chantier(s)	BREEN
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Présence camping et lac stratégique. Enjeu quiétude et maintien de la qualité visuelle. Préconiser des coupes adaptées (ex: CP, CR avec rétentions, bandes riveraines élargies) et calendrier des opérations convenu à l'avance

Émetteur du commentaire	Sépaq – Réserve faunique de la Vérendrye
UA	74-51
Chantier(s)	CABONGA_1
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Présence camping et lac stratégique. Enjeu quiétude et maintien de la qualité visuelle. Préconiser des coupes adaptées (ex: CP, CR avec rétentions, bandes riveraines élargies) et calendrier des opérations convenu à l'avance

Émetteur du commentaire	Sépaq – Réserve faunique de la Vérendrye
UA	74-51
Chantier(s)	FERICY_2
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> Présence camping et lac stratégique. Enjeu quiétude et maintien de la qualité visuelle. Préconiser des coupes adaptées (ex: CP, CR avec rétentions, bandes riveraines élargies) et calendrier des opérations convenu à l'avance

Émetteur du commentaire	Sépaq – Réserve faunique de la Vérendrye
UA	74-51
Chantier(s)	HOGEN
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> Présence camping et lac stratégique. Enjeu quiétude et maintien de la qualité visuelle. Préconiser des coupes adaptées (ex: CP, CR avec rétentions, bandes riveraines élargies) et calendrier des opérations convenu à l'avance

Émetteur du commentaire	Sépaq – Réserve faunique de la Vérendrye
UA	74-51
Chantier(s)	MARIN
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> Présence camping et lac stratégique. Enjeu quiétude et maintien de la qualité visuelle. Préconiser des coupes adaptées (ex: CP, CR avec rétentions, bandes riveraines élargies) et calendrier des opérations convenu à l'avance

Émetteur du commentaire	Sépaq – Réserve faunique de la Vérendrye
UA	74-51
Chantier(s)	MEDOC
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> Pôle d'hébergement majeur. Enjeu quiétude et maintien de la qualité visuelle. Préconiser des coupes adaptées (CP, CR avec rétentions) et calendrier des opérations convenu à l'avance

Émetteur du commentaire	Sépaq – Réserve faunique de la Vérendrye
UA	74-51
Chantier(s)	PICKEREL
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> Présence camping et lac stratégique. Enjeu quiétude et maintien de la qualité visuelle. Préconiser des coupes adaptées (ex: CP, CR avec rétentions, bandes riveraines élargies) et calendrier des opérations convenu à l'avance

Émetteur du commentaire	Sépaq – Réserve faunique de la Vérendrye
UA	74-51
Chantier(s)	RALPH
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> Présence camping et lac stratégique. Enjeu quiétude et maintien de la qualité visuelle. Préconiser des coupes adaptées (ex: CP, CR avec rétentions, bandes riveraines élargies) et calendrier des opérations convenu à l'avance

Émetteur du commentaire	Sépaq – Réserve faunique de la Vérendrye
UA	74-51
Chantier(s)	RODIN
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> Enjeu générique: Maintenir une lisière boisée de 30 m. comme séparateur physique le long de la limite de la réserve faunique du côté intérieur Présence camping et lac stratégique. Enjeu quiétude et maintien de la qualité visuelle. Préconiser des coupes adaptées (ex: CP, CR avec rétentions, bandes riveraines élargies) et calendrier des opérations convenu à l'avance

Émetteur du commentaire	Sépaq – Réserve faunique de la Vérendrye
UA	74-51
Chantier(s)	SEILLON
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> Présence camping et lac stratégique. Enjeu quiétude et maintien de la qualité visuelle. Préconiser des

	coupes adaptées (ex: CP, CR avec rétentions, bandes riveraines élargies) et calendrier des opérations convenu à l'avance
--	--

Émetteur du commentaire	Sépaq – Réserve faunique de la Vérendrye
UA	74-51
Chantier(s)	TAVE
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> Présence camping et lac stratégique. Enjeu quiétude et maintien de la qualité visuelle. Préconiser des coupes adaptées (ex: CP, CR avec rétentions, bandes riveraines élargies) et calendrier des opérations convenu à l'avance Préoccupation particulière de l'aire équivalente de coupe du lac Rodin

Émetteur du commentaire	Sépaq – Réserve faunique de la Vérendrye
UA	74-51
Chantier(s)	GINGER
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> Présence camping et lac stratégique. Enjeu quiétude et maintien de la qualité visuelle. Préconiser des coupes adaptées (ex: CP, CR avec rétentions, bandes riveraines élargies) et calendrier des opérations convenu à l'avance

Émetteur du commentaire	Sépaq – Réserve faunique de la Vérendrye
UA	74-51
Chantier(s)	DOZOIS
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> Pôle d'hébergement majeur. Enjeu quiétude et maintien de la qualité visuelle. Préconiser des coupes adaptées (CP, CR avec rétentions, bandes riveraines élargies) et calendrier des opérations convenu à l'avance

Émetteur du commentaire	Sépaq – Réserve faunique de la Vérendrye
UA	74-51

Chantier(s)	NANOUCATAN_3
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle d'hébergement majeur. Enjeu quiétude et maintien de la qualité visuelle. Préconiser des coupes adaptées (CP, CR avec rétentions, bandes riveraines élargies) et calendrier des opérations convenu à l'avance

Émetteur du commentaire	Société Sylvicole de la Haute-Gatineau
UA	74-51
Chantier(s)	CRIS_2
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • 1. Le pont #H074-009 est barré. Il empêche d'accéder aux installations de la pourvoirie rivière Coucou qui est une installation avec d'excellentes possibilités d'hébergement de 24 places, cuisine, garage etc.

Émetteur du commentaire	Société Sylvicole de la Haute-Gatineau
UA	74-51
Chantier(s)	OCADA
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Très belle idée d'effectuer des travaux de réfection sur l'ensemble du chemin du Vimont. Important d'avoir un accès qui débouche en haut près du Lac Ottawa et en bas, cela permet de rendre le territoire forestier accessible.

Émetteur du commentaire	Société Sylvicole de la Haute-Gatineau
UA	74-51
Chantier(s)	RIVIERE_COUCOU
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Très belle idée d'effectuer des travaux de réfection sur l'ensemble du chemin du Vimont. Important d'avoir un accès qui débouche en haut près du Lac Ottawa et en bas, cela permet de rendre le territoire forestier accessible.

Émetteur du commentaire	Acériculteurs
UA	72-51

Chantier(s)	DAME
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprise acéricole située à proximité avec chemin et ligne électrique déjà en place. Ce secteur présente un bon potentiel acéricole pour le développement futur de l'entreprise. En fait, le secteur d'intérêt est beaucoup plus vaste. De plus, il fait partie du Potentiel Acéricole à Prioriser (PAP). J'aimerais prendre connaissance de la prescription sylvicole. Remarque : L'entreprise n'a pas commenté le pafio 2020 faute d'avoir eu connaissance de la consultation publique. Je l'ai cependant informé de la présence de PAP dans ce secteur lors de la consultation ciblée réalisé en 2021.

Émetteur du commentaire	Acériculteurs
UA	73-51
Chantier(s)	HAY
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprise acéricole située à proximité avec chemin et ligne électrique déjà en place. Ce secteur présente un bon potentiel acéricole pour le développement futur de l'entreprise. En fait, le secteur d'intérêt est beaucoup plus vaste. De plus, il fait partie du Potentiel Acéricole à Prioriser (PAP). J'aimerais prendre connaissance de la prescription sylvicole. Remarque : L'entreprise n'a pas commenté le pafio 2020 faute d'avoir eu connaissance de la consultation publique. Je l'ai cependant informé de la présence de PAP dans ce secteur lors de la consultation ciblée réalisé en 2021 • Secteur PAP propice à un projet de démarrage en acériculture; Préoccupations à l'égard des travaux forestiers, de la localisation des chemins, aires d'empilement et période de récolte • Est-ce qu'il serait possible de joindre un shp ? J'aimerais avoir un moyen de rejoindre les acériculteurs, je ne les connais pas tous

Émetteur du commentaire	Forêt Vive
--------------------------------	-------------------

UA	73-51
Chantier(s)	CARPE
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Localisation des travaux à l'intérieur d'un projet d'aire protégée (Réserve de Biodiversité) • Nous demandons de retirer le secteur Carpe complètement du PAFIO puisqu'il se situe dans une réserve de biodiversité projetée. Ce secteur faisait initialement parti de la réserve de biodiversité projetée du lac Ste-Marie, mais a été retiré par le MERN puisqu'il superposait à des titres miniers. À ce jour, selon le site GESTIM ces titres n'ont pas été renouvelés et ne sont pas non plus en demande, alors nous sommes en discussions avec Mme Catherine Plasse du MELCCC, afin de remettre le territoire initial. Cette forêt contient une biodiversité épatante dû à une haute densité de milieux humides et le peu d'interventions forestières historiques. Elle est hôtesse de vieilles forêts (débris ligneux à gros diamètre) ayant des essences en raréfaction incluant des pins blancs à diamètres exceptionnels et des chênes à gros fruits. Cette forêt est aussi un habitat d'originaux important et se positionne comme refuge étant donné du territoire agricole et semi-urbain qui l'entoure. Nous prévoyons un inventaire de plantes rares et de la faune, pour la saison estivale 2022. À ce jour, nous avons eu des lettres de soutien pour cette réserve de biodiversité de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, ainsi que les deux municipalités qui touchent la réserve potentielle (Bouchette et Gracefield). Nous avons également l'appuis des associations des lacs l'entourant (Cameron et 31 milles). Une résolution du conseil de bande de Kitigan Zibi a aussi été signée pour soutenir le projet.

Émetteur du commentaire	Association pour la protection des lacs des Cèdres
UA	73-51
Chantier(s)	DARBY_2, HELENE, MARIE
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Accéder la carte interactive et le formulaire Sur la carte interactive, il faut repérer la zone verte situé à

	<p>l'ouest du Grand lac des Cèdres. En haut, à la gauche de la fenêtre, cliquer sur : Votre commentaire – dérouler la nouvelle fenêtre jusqu'au bas, où se trouve une icône « Votre commentaire » (bulle bleue) . Il y a aussi une petite vidéo qui explique comment soumettre les commentaires. Sélectionner cette icône, placer ensuite le curseur sur la section verte de la carte au nord du GLC et cliquer. Une nouvelle fenêtre s'ouvrira avec le questionnaire. Pour les questions qui ciblent les préoccupations, nous vous invitons à inclure les éléments énumérés ci-dessus avec un copier-coller. Le formulaire présente des difficultés? Communiquez avec nous à l'adresse lacsdescedres@gmail.com. Nous vous serions reconnaissant de bien vouloir nous informer de votre participation à la consultation, à l'adresse lacsdescedres@gmail.com. Ainsi, nous pourrions faire une compilation et mesurer la portée et l'impact des démarches.</p> <ul style="list-style-type: none">• Chantier Darby_2 adjacent au Grand lac des Cèdres. Le site prévu pour une coupe de régénération se trouve dans une zone qui fait l'objet d'une demande de création d'une Aire protégée auprès du MELCC (documents à l'appui). Également cette zone a fait l'objet d'un inventaire floristique et des espèces en danger ou vulnérables s'y trouvent (document à l'appui). Lors de la revue du Schéma d'Aménagement et de Développement (SAD) en 2020, une pétition de plus de 400 noms demandent expressément au gouvernement de protéger la zone ouest du Grand lac des Cèdres au niveau de son bassin versant et d'éviter toute exploitation forestière en raison des justifications de protection. Il ne s'agit pas de demander de stopper l'entièreté du chantier Darby_2 mais seulement la partie très escarpée qui fait partie du bassin versant du Grand lac des Cèdres. Je voudrais une réponse claire è cette demande faire au nom de l'Association pour la protection des lacs des Cèdres. Merci.• Cette zone 'recèle une plante classée comme « Vulnérable » par le gouvernement du Québec. La
--	---

	<p>conopholis d'Amérique y a été retrouvée à la faveur d'un inventaire floristique subventionné par l'APLC. La présence d'une chênaie à chêne rouge et d'une érablière à hêtre. Ces arbres uniques contribuent à la diversité des peuplements, importante pour la santé de la forêt. D'ailleurs, l'APLC attend toujours une réponse au sujet de la création d'une aire protégée visant à préserver la forêt unique de ce secteur et à protéger la qualité de l'eau du lac. Cette demande est encore à l'étude au ministère de l'Environnement et s'inscrit dans une révision qui sera réalisée d'ici 2030. Cette demande serait incompatible avec l'exploitation du secteur. La zone ciblée comprend un dénivelé important. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) prévoit la préservation d'une lisière boisée d'une largeur d'au moins 20 m en bordure du lac. Pour plusieurs spécialistes de l'environnement, les lisières boisées qu'évoque le ministère ne sont pas toujours imperméables lorsque l'endroit est escarpé. Les coupes et l'érosion qu'elles causent peuvent entraîner une quantité importante de matières organiques vers le lac. En effet, les pluies et les coups d'eau fréquents associés aux changements climatiques amèneront directement dans le lac les résidus forestiers et les contaminants : fragments d'arbre, terre, nutriments et contaminants tel que phosphore, azote, et peut-être même métaux lourds. Il est démontré que les secteurs déboisés, comme il est proposé ici, deviennent vulnérables à l'invasion d'insectes et à l'installation d'espèces envahissantes comme le nerprun. Cela, malgré le reboisement systématique avec une seule essence prévu par le ministère.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Zone vulnérable car on y retrouve conopholis d'Amérique; on veut désigner une aire protégée; l'eau ne sera moins filtrée donc les lacs auront plus de phosphore et baisser la qualité de nos lacs
--	--

Émetteur du commentaire	Municipalité de Montpellier
UA	72-51

Chantier(s)	LACOMBE
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Les travaux sont situés à proximité d'un territoire mis en réserve (Mashkiki). Plusieurs acteurs dans la région ont fait des demandes afin qu'il soit agrandi • À cet endroit, il y a un relais pour les VTT et motoneige. • La MRC de Papineau a une stratégie de conservation de la biodiversité et un corridor passe par cet endroit cette endroit.

Émetteur du commentaire	MRC de Papineau
UA	72-51
Chantier(s)	SAGESSE
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • L'absence d'inventaires systématiques des plantes rares, protégées en vertu de la Loi sur les espèce menacées ou vulnérables, avant l'élaboration des SIP • J'observe des lacunes au sujet de l'inventaire des plantes dont les habitats sont légalement protégés. Même les coupes partielles réalisées en hiver peuvent détruire l'habitat, les conditions de luminosité et d'humidité propices à la survie d'une plante telle que le ginseng à 5 folioles. Il est donc important de l'identifier durant les étapes des inventaires d'exploration. Ces tâches complexes doivent être confiées à des botanistes expérimentés, et non pas à des gens payés et formés pour faire de inventaires forestiers ou du martelage qui, de surcroît, travaillent parfois durant l'automne ou l'hiver. L'argument selon lequel vous consultez les données du CDPNQ en amont des travaux de planification forestière n'est pas un argument valable, car certaines des occurrences qui y paraissent ont plus de 100 ans. En outre, les données du CDPNQ ne couvrent pas l'ensemble du territoire québécois. Ces préoccupations s'appliquent particulièrement aux SIP qui sont localisés à la limite sud de l'UAF 072-51 : les chantiers Lacombe, Petit Saint-Sixte, Sagesse, Smalian, Smith, Traquet et Trois. Plusieurs de ces SIP sont localisés à proximité du territoire protégé Mashkiki, à l'intérieur duquel près de 10 années

	d'inventaire botanique ont confirmé la présence d'une multitude de plante qui sont légalement protégées. En résumé, je vous demande de procéder à des inventaires botaniques dans les chantiers précités, à trois reprises (printemps-été et début de l'automne), ceci afin d'être en mesure d'identifier les plantes rares durant leurs périodes de floraison respectives
--	--

Émetteur du commentaire	MRC de Papineau
UA	72-51
Chantier(s)	TROIS
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Il y a une cédrière sèche, calcicole, dans le chantier Trois, dans lequel on retrouve le calypso bulbeux, une orchidée protégée en vertu de la loi sur les espèces menacées ou vulnérables. Selon les données du CDPNQ, il s'agit de la seule occurrence récente de calypso bulbeuse dans l'Outaouais. Je vous exhorte de protéger cette cédrière lors des étapes de planification et des opérations forestières • La cédrière localisée dans le chantier Trois mérite d'être protégée, car elle recèle une occurrence de calypso bulbeuse, la seule occurrence récente en Outaouais. Je vous demande de retirer cette cédrière des secteurs planifiés, aux fins de protection de l'habitat de cette orchidée protégée en vertu de la loi sur les espèces menacées ou vulnérables

Émetteur du commentaire	Domaine du lac Bryson
UA	71-52
Chantier(s)	TRAIT
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Looks like there are cuts proposed at the North end of Domaine du Lac Bryson. We are concerned about roads that come into the territory, then exit on crown land and back again. We want roads to be inside the outfitter or outside, not crossing in and out. Time of year for cutting is also important to us buy not cutting or hauling wood during our hunting season mid Sept-

	mid Oct. Also we would need extra signage to show our line limits. I will have other conditions with road constructions.
--	--

Émetteur du commentaire	CREDDO
UA	71-52
Chantier(s)	PAUL
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrité écologique des territoires d'intérêts • Je suis préoccupée de façon générale par la présence de chemins à construire dans le territoire d'intérêt des rivières Noire et Coulonge et encore plus particulièrement dans la portion qui se trouve dans un habitat faunique protégé.

Émetteur du commentaire	Municipalité d'Aumond
UA	73-51
Chantier(s)	QUINN_4
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • La sortie sur le chemin vers le nord ou le sud ? • Question d'entretiens et de sécurité pour les résidents.

Émetteur du commentaire	Municipalité de Montcerf-Lytton
UA	73-51
Chantier(s)	HAY
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Pour tout le secteur de coupe HAY nous souhaitons que les récoltes soient transportées en empruntant la route 10 jusqu'à la jonction de la route 117 pour éviter de détruire nos infrastructures.

Émetteur du commentaire	Municipalité de Montcerf-Lytton
UA	73-51
Chantier(s)	LOGUE_2
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Pour tout le secteur de coupe Logue 2 nous souhaitons que les récoltes soient transportées en

	empruntant la route 10 jusqu'à la jonction de la route 117 pour éviter de détruire nos infrastructures.
--	---

Émetteur du commentaire	Pourvoirie Villa Basque
UA	73-51
Chantier(s)	RELAIS_58
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Transport (bruit, sécurité, etc.) • Tourisme

Émetteur du commentaire	Société pour la nature et les parcs
UA	71-52
Chantier(s)	EDWARD
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Localisation des coupes, chemins, récolte, faune • Nous sommes préoccupés par la construction de chemins et les coupes forestières prévues à l'intérieur des limites du territoire d'intérêt pour la création de l'aire protégée autour des rivières Noire et Coulonge, ainsi que dans l'habitat faunique de la tortue des bois, une espèce désignée vulnérable.

Émetteur du commentaire	Pourvoirie Rivière Coucou
UA	74-51
Chantier(s)	BETTY
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • En tant que nouveau propriétaire de la pourvoirie Rivière Coucou, le pont #H074-009, qui est présentement barré, est un enjeu important pour l'opération et l'accessibilité de la pourvoirie. La réparation du Pont et la réfection du chemin du Vimont donneront l'accès à la ressource forestière du secteur. Je vois cette activité très positivement.

Émetteur du commentaire	Pourvoirie Rivière Coucou
UA	74-51
Chantier(s)	CRIS_2

Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> Dans mon modèle d'affaires, je souhaite offrir de l'hébergement aux travailleurs forestiers qui seront en opération dans le secteur, la réparation du pont du Vimont sur la rivière coucou permettrait également cela.
-------------------------	--

Émetteur du commentaire	Pourvoirie Rivière Coucou
UA	74-51
Chantier(s)	RIVIERE_COUCOU
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> Je remarque l'implantation d'un nouveau chemin nommé RIVIERE_COUCOU.À quoi servira-t-il ?

Émetteur du commentaire	31 participants ont émis, à titre personnel, des commentaires associés à ceux exprimés par l'Association pour la protection des lacs des Cèdres (Voir le nom des participants à l'annexe 13)
UA	73-51
Chantier(s)	DARBY_2, KINGS, JUMEAUX, GABION, HIBOU
Préoccupation(s)	<ol style="list-style-type: none"> Cette zone recèle une plante classée comme « Vulnérable » par le gouvernement du Québec. La conopholis d'Amérique y a été retrouvée à la faveur d'un inventaire floristique subventionné par l'APLC. La présence d'une chênaie à chêne rouge et d'une érablière à hêtre. Ces arbres uniques contribuent à la diversité des peuplements, importante pour la santé de la forêt. D'ailleurs, l'APLC attend toujours une réponse au sujet de la création d'une aire protégée visant à préserver la forêt unique de ce secteur et à protéger la qualité de l'eau du lac. Cette demande est encore à l'étude au ministère de l'Environnement et s'inscrit dans une révision qui sera réalisée d'ici 2030. Cette demande serait incompatible avec l'exploitation du secteur. La zone ciblée comprend un dénivelé important. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) prévoit la préservation d'une lisière boisée d'une largeur d'au moins 20 m en bordure du lac. Pour plusieurs spécialistes de l'environnement, les lisières

	<p>boisées qu'évoque le ministère ne sont pas toujours imperméables lorsque l'endroit est escarpé. Les coupes et l'érosion qu'elles causent peuvent entraîner une quantité importante de matières organiques vers le lac. En effet, les pluies et les coups d'eau fréquents associés aux changements climatiques amèneront directement dans le lac les résidus forestiers et les contaminants : fragments d'arbre, terre, nutriments et contaminants tel que phosphore, azote, et peut-être même métaux lourds.</p> <p>5. Il est démontré que les secteurs déboisés, comme il est proposé ici, deviennent vulnérables à l'invasion d'insectes et à l'installation d'espèces envahissantes comme le nerprun. Cela, malgré le reboisement systématique avec une seule essence prévu par le ministère.</p>
--	---

Émetteur du commentaire	Une participante à titre personnel
UA	71-52
Chantier(s)	MUNROE
Préoccupation(s)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Conséquences sur l'environnement 2. C'était un endroit tout désigné pour sauvegarder une forêt unique

Émetteur du commentaire	Une participante à titre personnel
UA	72-51
Chantier(s)	PORTELANCE
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Je demande une révision urgente face au désir de faire un chemin qui descend vers une vallée inondable • Je commence par dire que je vis à 50m de cette forêt, je suis donc aux premières loges de ce qui se passe dans cette même forêt. Le site, sur lequel des travaux forestiers et construction de routes sont envisagés, requiert une étude approfondie avant que quelques travaux soient possibles puisque cette forêt est inondable. Pour appuyer mes dires, veuillez noter que, sur la carte « Peuplement Écoforestier » réalisée

par la Direction des inventaires forestiers du Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, cette forêt est dotée de la mention de Classe de drainage d'Imparfait et ne présente aucun modificateur de drainage puisque le terrain est plat. Ça signifie donc que : L'eau dans les sols à texture grossière, provient à la fois des précipitations et des eaux souterraines. La nappe phréatique est présente dans le premier mètre du sol. Il est aussi stipulé dans le Guide du drainage sylvicole émis par la Direction des communications du ministère de l'Énergie et des Ressources, que « quelques sites à drainage imparfait peuvent subir une forte remontée de la nappe après coupe ». En plus, cette même carte indique clairement que le type de milieu physique est d'un Drainage Subhydrique. C'est un fait car cette même zone est située en bas d'une pente sur toute sa superficie et que l'eau de ruissellement s'y emmagasine. Tout porte à croire que ce dont j'ai été témoin, alors que j'aurais pu m'y promener en canot, confirme bien que cette forêt est inondable. Il est donc impératif qu'une étude des sols soit entreprise avant toute construction de chemin et/ou exploitation de la forêt désignée. J'ai mentionné au ministère de la Faune, de la Forêt et des Parcs, face à leur intérêt à exploiter ce site, que cette dite forêt est inondable. Mais aucune étude n'a été faite pour y faire suite. Il est évident que le tracé d'un chemin et de coupes projetées à cet endroit font fi des critères environnementaux et que les impacts négatifs seraient dévastateurs pour le milieu. Fait à noter : Un contremaître pour la compagnie Lauzon a même confirmé que cette forêt est très humide voir gorgée d'eau. Il est impératif qu'une étude environnementale soit faite avant que quelques travaux sylvicoles y prennent place. Dans la thèse de maîtrise d'Émilie Drolet datant de 2020, « Identification des zones de contrainte de drainage aux opérations forestières à l'aide des données lidar », elle spécifie qu'une planification de la récolte qui ne tient pas compte des « zones de contrainte de drainage aux opérations forestières » maintient le

	<p>risque que la machinerie cause des dommages au sol et perturbe ainsi l'écoulement des eaux de surface. Mme Drolet affirme que « les sources de données cartographiques disponibles actuellement ne permettent pas d'intégrer efficacement les petites ZC à la planification ». C'est pour cette raison que cette zone doit être étudiée plus en détail car, en plus de ses distinctions spécifiques sur la carte du Peuplement Écoforestier, je suis moi-même témoin de ces inondations. Elle sera sûrement zonée ZC dans la prochaine édition si vous y faite l'étude. Comme vous le savez sûrement, une façon d'y voir clair serait d'étudier s'il y a présence de plantes indicatrices d'un drainage subhydrique en plus de faire un prélèvement de sol pour vérifier s'il y a présence de mouchetures. S'il y a altération de ce sol qui est propice à l'accumulation d'eau, les conséquences sur les écosystèmes seront des plus dommageables et irréversibles. Et ça inclut l'érosion de la surface du sol qui entraînerait une augmentation des sédiments et des nutriments dans le réseau hydrographique, ce qui nuirait à la qualité de l'eau et des habitats fauniques de la rivière du Sourd. Je demande donc que cette étude soit faite avant toute construction de chemin et tous autres travaux sylvicoles dans cette zone humide et inondable. J'apprécierais que le ministère de l'environnement soit mis au courant de la situation et qu'il se charge de cette étude.</p>
--	--

Émetteur du commentaire	Un participant à titre personnel
UA	73-51
Chantier(s)	BARTON_3
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> Je trouve la coupe encore près du lac et mets a risque habitat du lac du a érosion. Aussi les coupes effectuées auparavant ont été faites à blanc avec des restes en tas sans respect pour l'environnement et le visuel

Émetteur du commentaire	Un participant à titre personnel
UA	73-51
Chantier(s)	HAY
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Nous possédons un permis d'intervention pour la culture et exploitation d'une érablière à des fins acéricoles et une partie (environ 10 hectares) du secteur que nous vous avons identifié possède un potentiel acéricole très important pour le développement futur de notre érablière. Cette partie du secteur est non seulement situé à proximité des installations de notre érablière existante mais également tout près de notre chemin d'accès et de notre ligne électrique privée. C'est pourquoi nous désirons attirer votre attention pour que cette partie du secteur soit réservée pour des fins acéricoles • Notre préoccupation principale est de protéger le potentiel acéricole. Cependant, si une coupe devait être effectuée, il serait souhaitable qu'elle soit de type de jardinage acérico-forestier • Nous possédons un permis d'intervention pour la culture et exploitation d'une érablière à des fins acéricole et le secteur que nous vous identifions sur la carte possède un potentiel acéricole très important pour le développement futur de notre entreprise. Ce secteur est non seulement situé à proximité des installations de notre érablière mais aussi tout près de notre chemin d'accès et de notre ligne électrique privée. C'est pourquoi nous désirons attirer votre attention afin que ce secteur soit réservé pour des fins acéricoles • Notre préoccupation principale est de s'assurer que la ressource forestière soit disponible et suffisante pour permettre le développement de notre exploitation. Si une coupe devait tout de même se faire dans ce secteur, il faudrait qu'elle soit de type de jardinage acérico-forestier

Émetteur du commentaire	Un participant à titre personnel
UA	73-51

Chantier(s)	PORKEPIC
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Les coupes indiquées sont beaucoup trop près du plan d'eau. Le lac Fray est un lac à omble de fontaine de bonne qualité de pêche. La faible distance entre la coupe et la ligne naturelle des hautes eaux n'assure pas une bonne protection contre l'érosion et affecte le coup d'œil de la berge et de la montagne • Ce commentaire s'applique à toute la région autour du lac Caméronian. On note de nouveaux chemins du côté ouest et du côté est du lac Caméronian qui donne accès à la rive. Ce plan d'eau est un site faunique d'intérêt qui mérite protection pour la qualité de sa pêche exceptionnelle. Ce lac est déjà très populaire pour la pêche. On peut appréhender des effets additionnels à cause de ces nouveaux chemins • Le commentaire à cette zone s'applique à l'ensemble des coupes autour du lac Cameronian. L'ensemble des travaux affecte tout le pourtour du lac Cameronian. Ce lac est un site d'intérêt faunique (SFI) pour la qualité de pêche exceptionnelle à l'omble de fontaine. Il n'y a pas de zone tampon qui protège adéquatement les berges du lac. Pourquoi les travaux forestiers ne tiennent pas compte des contraintes environnementales ?

Émetteur du commentaire	Un participant à titre personnel
UA	73-51
Chantier(s)	BARTON_3
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Il n'y a pas de zone tampon entre l'aire de coupe et la rive du lac. Ce lac contient une population d'omble de fontaine ensemencé qui survit bien et atteint une grande taille. C'est donc un habitat faunique de qualité à protéger?

Émetteur du commentaire	Un participant à titre personnel
UA	73-51

Chantier(s)	ROSY
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Les coupes indiquées sont beaucoup trop près du plan d'eau. Le lac Fray est un lac à omble de fontaine de bonne qualité de pêche. La faible distance entre la coupe et la ligne naturelle des hautes eaux n'assure pas une bonne protection contre l'érosion et affecte le coup d'œil de la berge et de la montagne. • Les coupes de régénération indiquées ne devraient pas être faites dans toute cette zone. Celle-ci devrait être maintenue comme zone tampon parce qu'elle est au bas d'une pente forte. Cette zone tampon permettrait une meilleure protection contre la sédimentation du lac et le réchauffement de l'eau du lac Fray qui est un lac de tête se déversant dans le lac Brodtkorb • Le type de coupes partielles n'est pas précisé. À défaut de ceci, le commentaire 19 21 45 89-29 s'applique également à toute cette région pcq elle est en pente vers le lac Fray pour éviter les effets précités de sédimentation et de réchauffement de l'eau du lac Fray qui est un lac de tête se déversant dans le lac Brodtkorb • Dans la section nord-sud de ce chemin, elle va recueillir toute l'eau de la pente naturelle et des sentiers de débardage (localisation non précisée). Il est appréhendé que toutes ces eaux vont dévaler la pente (7 courbes de niveau) le long du chemin nord-sud vers le lac Fray dans la section de coupe de régénération que vous proposez couper! Y aura-t-il des mesures préventives spéciales mises en place? • Les coupes de régénération indiquées ne devraient pas être faites dans toute cette zone. Celle-ci devrait être maintenue comme zone tampon. Cette zone tampon permettrait une meilleure protection contre la sédimentation du lac et le réchauffement de l'eau du lac Fray qui est un lac de tête se déversant dans le lac Brodtkorb • Ce secteur de coupe est très près de la rive du lac et fait disparaître une zone tampon nécessaire pour protéger le plan d'eau. Avec ce type de coupe en bordure d'un lac, la sédimentation et réchauffement

	<p>de l'eau sont à prévoir et amplifier par les changements climatiques. Ce type de coupe à cet endroit fait disparaître un écotone important, rencontre milieu forestier et plan d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> Le commentaire qui s'applique à cet endroit s'applique à tous les secteurs de coupe près de la rive du lac Barton puisque ça s'applique à une grande région qui touche plus de la moitié du pourtour du lac. Tous les secteurs de coupe sont dans le bassin versant du lac Barton avec collectivement des effets sur la sédimentation et le réchauffement des eaux du lac Barton. Le lac Barton est un site faunique d'intérêt par la qualité exceptionnelle de sa pêche sportive à l'omble de fontaine. Ceci en fait un lac que l'on doit protéger par l'application des normes les plus sévères (MFFP 2019). Il est déplorable de voir une zone de coupe à proximité des chalets de villégiature au moins à un des chalets et sans égard au coup d'œil (paysage) vu par l'ensemble des chalets et du lac. On note plusieurs nouveaux chemins de pénétration vers le lac à partir de chemins existants et achalandés dont entre autres le chemin Tomasine et le chemin Maniwaki-Témiscamingue. On peut prévoir une prolifération de pêcheurs, chasseurs et campeurs au lac. De plus, on note un nouveau chemin menant près d'un territoire d'intérêt (près du lac Bouée)
--	---

Émetteur du commentaire	Un participant à titre personnel
UA	74-51
Chantier(s)	MOEN
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> Période de réalisation des travaux (calendrier) Type de travaux forestier Infrastructure

Émetteur du commentaire	Un participant à titre personnel
UA	74-51
Chantier(s)	MOEN

Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Comment et par où se fera l'accès à ce chantier? La carte ne montre aucune implantation de nouveau chemin? Les chemins en pointillés représentent quoi exactement? • Est-ce encore possible de revoir le contour de coupe afin d'assurer un encadrement visuel minimal dans le secteur de notre camp? Nous souhaitons aussi savoir si à ce stade-ci, le BGA responsable des travaux est connu ou si le chantier ira au BMMB? • Est-ce que des dates ou périodes de récoltes sont connues pour les chantiers Haroué et Moen? Et que signifie « secteur d'intervention antérieur »? Les chemins montrés en pointillés représentent quoi? à notre connaissance, aucun chemin ne sont présents dans ce secteur. Nous désirons être informés des périodes de récoltes prévues et être contactés dès que possible
-------------------------	---

Émetteur du commentaire	Un participant à titre personnel
UA	73-51
Chantier(s)	DARBY_2
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Étant propriétaire d'un chalet a l'entrée de la baie ou les travaux sont prévus (zone 07351-Messines Grand Lac des Cèdres), je m'inquiète des répercussions d'une coupe forestière a cet endroit. C'est dans une montagne ou l'eau de ruissellement n'aura plus d'obstacle pour entrer directement dans le lac, amenant avec elle les phosphate et autre nutriments nuisibles au lac. On nous empeche depuis 10 ans de tondre notre gazon aux abords du lac mais on va permettre une coupe forestiere, ce qui m'apparait un non-sens. De plus, la beauté du paysage en sera surement grandement affectée. J'avais également entendu parler que des plantes aquatiques sont en péril dans ce coin de lac apres une étude effectuée par notre Association de lac. Je suis totalement en désaccord avec toute intervention forestiere dans la zone indiquée

Émetteur du commentaire	Un participant à titre personnel
UA	73-51
Chantier(s)	PILON
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> Bonjour, je suis titulaire du bail du territoire de piégeage tp-7-13-0081. La seule portion de ce territoire nouvellement acquis que j'exploite se limite à la zone de travaux de régénération ciblée ici. Je n'arrive pas à trouver d'échéancier pour ces travaux. Puisque j'ai des pièges sur place en ce moment j'aimerais avoir un aperçu de calendrier des travaux afin que je puisse enlever mes installations. Merci

Émetteur du commentaire	Un participant à titre personnel
UA	73-51
Chantier(s)	DARBY_2
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> Ce bloc de coupe est adjacent à un lac récréatif et présente des pentes abruptes et des sols minces. Des précautions supplémentaires sont indiquées pour maintenir la qualité de l'eau. Une coupe de sélection serait préférable à une coupe de régénération. De plus, la zone tampon riveraine devrait être augmentée bien au-delà de la norme minimale

Émetteur du commentaire	Un participant à titre personnel
UA	73-51
Chantier(s)	CAIRINE
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> Emplacement des coupes, routes, faune, loisirs et tourisme, économie, qualité du paysage, Impact sur le bassin hydrographique, la faune et la flore et la tranquillité de la région.

Émetteur du commentaire	Un participant à titre personnel
UA	73-51
Chantier(s)	DARBY_2
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> L'érosion, qualité du paysage localisation des coupes et chemins

	<ul style="list-style-type: none"> • C'est une vieille forêt avec une belle diversité les pentes sont très prononcées. L'érosion des sols accentué par la grosse machinerie forestière, une dégradation du paysage. Il y a des chênes, des hêtres et des érables plus que centenaire. Il y a eu un vrai ravage dans la forêt de l'aigle. Il y a des plantes rares et l'inventaire de celle-ci n'a pas été complété. Déjà que les coupe des lots privé non été très respectueux des règles de coupe
--	---

Émetteur du commentaire	Une participante à titre personnel
UA	73-51
Chantier(s)	DARBY_2
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Il est démontré que les secteurs déboisés, comme il est proposé ici, deviennent vulnérables à l'invasion d'insectes et à l'installation d'espèces envahissantes comme le nerprun. Cela, malgré le reboisement systématique avec une seule essence prévu par le ministère

Émetteur du commentaire	Une participant à titre personnel
UA	71-52
Chantier(s)	PAUL
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs chemins semblent être implantés dans les aires protégées noire et Coulonge. Je me demande à quel point l'aménagement de certains de ces chemins est nécessaire, vu le statut de ce territoire et le fait qu'ils semblent mener nulle part (pour certains du moins, qui ne semblent pas aboutir à des chalets ou connecter d'autres chemins)

Émetteur du commentaire	Une participante à titre personnel
UA	71-52
Chantier(s)	EDWARD
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Localisation des coupes dans les habitats de la tortue des bois

	<ul style="list-style-type: none"> • Je m'inquiète que des coupes et de la construction de chemins dans des habitats fauniques (de la tortue des bois je crois), sachant que la mortalité routière est la première cause de mortalité pour cette espèce. Il serait souhaitable que des mesures d'atténuation soient mises en place et que les périodes critiques pour cette espèce soient respectées
--	---

Émetteur du commentaire	Un participant à titre personnel
UA	73-51
Chantier(s)	BARTON_3
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Les répercussions des travaux sur l'état du lac Barton • La bande de protection de 45m n'est pas suffisante pour bien protéger le lac des effets négatifs de la coupe

Émetteur du commentaire	Un participant à titre personnel
UA	73-51
Chantier(s)	GILMORE_2
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Protection site sensible: Source d'EAU • Une source d'eau, localisé entre les lacs Toby et Corbeau, est utilisée par tous les utilisateurs de cette région. Comme elle est en bas de pente d'un immense secteur d'intervention, celle-ci sera irrémédiablement contaminée

7. Commentaires concernant le processus de consultation publique et le site Web

Commentaires reçus via l'outil web (carte interactive) du MFFP
Difficile à évaluer car je ne sais pas si vous allez prendre au le processus de consultation publique. Je vais attendre avant d'émettre un commentaire.
Je pourrai vous donner mon appréciation une fois qu'il sera terminé.
Si mes commentaires et préoccupations sont prises en considération, je dirai que ce processus aura valu la peine et je serai la première à vous en féliciter.
J'apprécie être consultée puisque je vis face à cette forêt et que je suis une témoin de première ligne de l'état de cette forêt et de la rivière du Sourd.
Semble médiocre car non consulté et je n'aurais jamais su si pas avisé par les voisins
Processus absolument nécessaire mais malheureusement complexe pour des non-initiés.
Merci d'avoir ce processus. Difficile de relire ses propres commentaires dans le logiciel
J'aurais préféré recevoir un avis écrit à un des propriétaires. C'est très important.
Je n'ai pas été informée personnellement. Un des propriétaires devraient recevoir un avis écrit par la poste ou courriel
à voir selon les résultats et les réponses à nos questions...
Trop complexe et pas accessible du tout.
Il serait préférable d'informer un des propriétaires par la poste ou courriel de ces travaux. C'est d'une importance capitale.
Je n'ai pas été informée de cette consultation. Tous les propriétaires devraient recevoir un avis par la poste.
Pas facile à trouver
Un peu compliqué, mais on y arrive
Très bien.
C'est bon
L'application de respecte pas les règles d'accessibilité et ne rejoint pas le cible du WCAG. C'est inacceptable en 2022 de développé de tel programme sans prendre en considération la diversité et l'inclusion de tous. Avez-vous au moins fait des te
Ne respecte pas les règles d'accessibilité sur le web
Il semble bien structuré.
Consultation n'était pas fait avec l'Association du Lac qui existent depuis 50ans
Médiocre, car étant propriétaire, aucune information m'a été transmise.

Faible. J'ai déjà indiqué que chaque villégiateur avec un bail de villégiature devrait être directement avisé lorsque des travaux sont réalisés à proximité du territoire de son bail.
Le processus est difficile à naviguer, et les questions sont incompréhensible au public et résidents qui parlent peu de français.
Me semble cela, vella 3 ans,
Nous avons déjà précisé nos préoccupations en 2019.
Thank-you at the MFFP.
Bien
SVP écoutez-nous, entendez-nous et changez vos plans. Merci
Très bon. Belle interface numérique.
Excellent
Très bien fait
Est-ce qu'il serait possible de joindre un shp ? J'aimerais avoir un moyen de rejoindre les acériculteurs, je ne les connais pas tous.
Trop de secteur à évaluer dans un délai trop court. Délais devrait être au moins 90 jours. La formule d'émettre les commentaires sur la carte interactifs intéressante.
Ok
C'est très apprécié
Nous apprécions l'opportunité de laisser nos commentaires sur les PAFIO de la région de l'Outaouais et nous espérons que le ministère pratiquera un aménagement forestier apte à maintenir la biodiversité et la viabilité des écosystèmes. Dans l'
Bon processus !
Nouveau pour moi, je suis heureux de pouvoir m'exprimer.
Très bon !

Annexe 1

Avis public de la consultation publique sur les activités forestières en Outaouais

AVIS PUBLIC

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES ACTIVITÉS FORESTIÈRES EN OUTAOUAIS

Du 21 janvier au 15 février 2022, la population est invitée à participer à la consultation publique portant sur de nouveaux secteurs d'intervention potentiels (SIP) dans le cadre des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) 2018-2023 pour les unités de gestion de la Coulonge, de la Basse-Lièvre et de la Haute-Gatineau-et-du-Cabonga.

Des interventions forestières commerciales pourraient être réalisées dès avril 2022. Ce type de travaux peut, entre autres, comprendre la coupe de régénération et la coupe partielle.

Les personnes intéressées peuvent consulter les documents et émettre leurs commentaires en ligne jusqu'au 15 février 2022 à 23 h 59, à l'adresse mffp.gouv.qc.ca/consultation-plans-damenagement-forestier-integre/.

SÉANCES D'INFORMATION VIRTUELLE

Le Ministère tiendra deux séances d'information virtuelle où seront précisés les travaux proposés, la façon d'émettre des commentaires en ligne ainsi que les suites données aux préoccupations émises dans la planification de l'aménagement forestier. Une période de questions des participants et participantes complètera l'activité.

Les personnes intéressées doivent remplir le formulaire de participation au www.trgirto.ca.

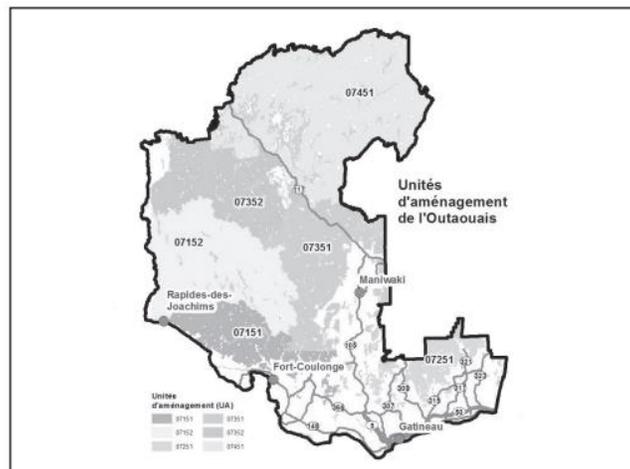
Un lien Internet et des instructions leur seront ensuite transmis par courriel.

- Jeudi 27 janvier, de 13 h à 14 h 30 – Inscription à www.trgirto.ca avant le 26 janvier à midi
- Mercredi 2 février, de 12 h à 13 h 30 – Inscription à www.trgirto.ca avant le 1^{er} février à midi

INFORMATIONS PAR TÉLÉPHONE ET PAR COURRIEL

Les bureaux du Ministère demeurent fermés à la clientèle en raison de la pandémie de COVID-19. Les personnes qui n'ont pas accès à un service Internet ou qui désirent obtenir plus d'informations doivent communiquer par courriel à Consultationpafi-Outaouais@mffp.gouv.qc.ca ou laisser un message vocal au 819 246-4827, poste 375. Une représentante du Ministère répondra aux messages vocaux et courriels dans un délai de deux jours ouvrables.

Rappel : La présente consultation a pour but de recueillir les préoccupations concernant la planification forestière proposée. Elle ne permet pas de réviser l'affectation du territoire public ni les droits qui y sont consentis.



Québec

Annexe 2

Commentaires de l'Association pour la protection des lacs des Cèdres

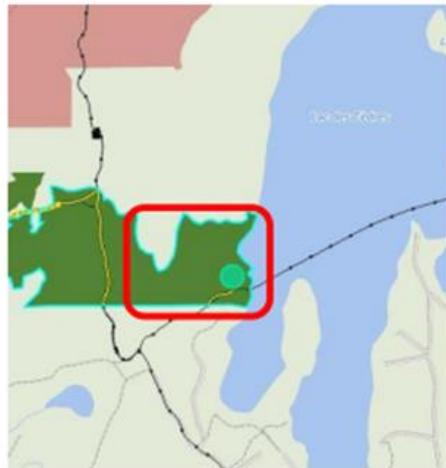


Consultation publique 2022 sur les activités forestières en Outaouais – Travaux sylvicoles commerciaux

Commentaires de l'Association pour la protection des lacs des Cèdres

À titre d'information : afin de faciliter la lecture de notre document, nous avons inclus les questions du formulaire en ligne.

L'Association pour la protection des lacs des cèdres a appris que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) avait amorcé la recherche de nouveaux secteurs d'exploitation forestière. À notre grande surprise, un des secteurs envisagés est une zone située à l'ouest du Grand lac des Cèdres, et cela, malgré nos revendications dans le cadre du Schéma d'aménagement et de développement (SAD) et nos démarches pour faire de cette zone une aire protégée.



Chantier en consultation :

Nom du chantier:	DARBY_2
Nom antérieur du chantier:	
Famille de traitement:	Coupe de régénération
Superficie (ha):	71.21
Unité d'aménagement:	07351

La zone qui nous préoccupe est située dans la municipalité de Messines, à l'ouest du Grand lac des Cèdres : coupe proposée du chantier Darby_2

1. Nous répondons... :

En tant qu'Association de propriétaires et résidents des lacs des Cèdres, dans la municipalité de Messines. **Nous comptons 334 membres**

La mission de l'Association pour la protection des lacs des Cèdres (APLC) est d'informer les résidents, les utilisateurs et les autres parties prenantes, de les sensibiliser aux défis environnementaux de nos bassins versants, qui nous touchent individuellement et collectivement, et de les mobiliser, tout en proposant des solutions et des programmes durables axés sur de bonnes pratiques environnementales. L'objectif est de maximiser, grâce à une gouvernance efficace et transparente, l'utilisation de nos ressources dans un contexte de développement durable et respectueux de l'environnement.

2. Nous joindre...

- Pour nous joindre : lacsdescedres@gmail.com
- Pour plus d'info sur les activités de l'Association : www.aplcedres.ca
- On peut aussi communiquer avec Louise Gratton, vice-présidente des communications, au 613 806-6708.

3. Quel type d'utilisateur de la forêt publique sommes-nous ?

Groupe environnemental

4. Autre type d'utilisateur?

Villégiateurs et propriétaires de résidences aux abords des lacs des Cèdres

5. Les catégories de nos préoccupations sont :

- a) Localisation des travaux
- b) Infrastructures (chemins, ponts)
- c) Habitats fauniques et floristique
- d) Qualité visuelle et paysages

6. Autres préoccupations à l'égard des travaux forestiers qui font l'objet de la consultation

1. L'APLC attend une réponse au sujet de la création d'une aire protégée visant à préserver la forêt unique de ce secteur et à protéger la qualité de l'eau du lac. Cette demande est encore à l'étude au ministère de l'Environnement et s'inscrit dans une révision qui sera réalisée d'ici 2030. Cette demande serait incompatible avec l'exploitation du secteur.
 - a) Une pétition a été signée par 416 résidents et utilisateurs pour la désignation de cette zone comme aire protégée. Accéder à la liste et aux commentaires des signataires : <https://docs.google.com/spreadsheets/d/1MnqpLFITH6WFMLRuY7njEBb0n5SDyF2m/edit?usp=sharing&ouid=113991570996095087722&rtpof=true&sd=true>
 - b) Pour accéder à l'historique de notre demande : <https://www.aplcedres.ca/fr/projets-et-realizations/nos-projets/507-creation-d-une-aire-protgee-au-grand-lac-des-cedres>.
 - c) Pour accéder à l'ensemble de nos revendications pour la zone située à l'ouest du Grand lac des Cèdres : <https://www.aplcedres.ca/fr/projets-et-realizations/nos-projets/327-schema-d-amenagement-de-la-mrc-de-la-vallee-de-la-gatineau-et-revendications-de-l-aplc>.
 - d) Lire l'énoncé de position qui porte notamment sur la zone située à l'ouest du Grand lac des Cèdres : <https://drive.google.com/file/d/1PW25a4skVVwdvElgWd-H1zDZRloy5STB/view>.
2. La zone ciblée par des activités forestières recèle une plante classée comme « vulnérable » par le gouvernement du Québec. La conopholis d'Amérique y a été retrouvée à la faveur d'un inventaire floristique subventionné par l'APLC. Pour accéder au rapport : <https://www.aplcedres.ca/fr/projets-et-realizations/nos-realizations/329-inventaires-des-plantes-vulnerables-sur-le-territoire>.

3. La présence d'une chênaie à chêne rouge et d'une érablière à hêtre. Ces arbres contribuent à la diversité des peuplements, importante pour la santé de la forêt.
 4. La zone ciblée comprend un dénivelé important. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) prévoit la préservation d'une lisière boisée d'une largeur d'au moins 20 m en bordure du lac. Pour plusieurs spécialistes de l'environnement, les lisières boisées qu'évoque le ministère ne sont pas toujours imperméables lorsque l'endroit est escarpé. Les coupes et l'érosion qu'elles causent peuvent entraîner une quantité importante de matières organiques vers le lac. En effet, les pluies et les coups d'eau fréquents associés aux changements climatiques amèneront directement dans le lac les résidus forestiers et les contaminants : fragments d'arbre, terre, nutriments et contaminants tel que phosphore, azote, et peut-être même métaux lourds.
 5. Il est démontré que les secteurs déboisés, comme il est proposé ici, deviennent vulnérables à l'invasion d'insectes et à l'installation d'espèces envahissantes comme le nerprun. Cela, malgré le reboisement systématique avec une seule essence prévu par le ministère.
- 7. Si votre demande ne relève pas de la responsabilité du ministère, autorisez-vous ce dernier à divulguer vos coordonnées aux intervenants forestiers travaillant dans votre secteur d'intérêt afin qu'ils puissent, au besoin, communiquer avec vous?**
Oui, vous pouvez communiquer avec nous au lacsdescedres@gmail.com.
- 8. Comment avez-vous été informé de la tenue de la consultation publique?**
Un administrateur de la MRC Vallée de la Gatineau nous a informés par courriel.
- 9. Donnez-nous votre appréciation sur le processus de consultation publique.**
Nous sommes heureux de faire connaître nos préoccupations. Nous voudrions comprendre l'impact de notre participation à ce processus et en connaître les résultats.

Annexe 3

Commentaires du Comité de bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI)



Commentaires dans le cadre de la consultation publique sur le PAFIO

Travaux sylvicoles commerciaux - février 2022

Commentaires généraux

- Dans la municipalité de Mulgrave-et-Derry, les secteurs d'interventions potentiels autour des lacs McGuire, Smallian, de la Dame (Lady) et Faucon (Hawk) couvrent une grande partie du pourtour de ces lacs. Dans le cas du lac de la Dame, si on additionne les secteurs d'interventions antérieurs, c'est presque tout le tour du lac qui est impacté par les zones de coupes forestières, et ce, sur une courte période. Il est important que les associations de lacs pour ces quatre lacs soient avisées et consultées.
- Il serait important que les cours d'eau de la GRHQ soient mieux identifiés sur les cartographies disponibles pour les consultations, idéalement avec une couche cliquable. Les fonds de cartes disponibles ne les représentent pas adéquatement.

Commentaires spécifiques

- Pour les lacs Smallian et de la Dame, une réduction de la superficie des secteurs d'interventions potentiels autour des lacs est recommandée afin d'éviter d'impacter un trop grand nombre de petits tributaires alimentant les deux lacs.
- Pour le secteur identifié au nord du lac Rouge à Bowman (chantier Grillades), prendre en compte le projet de corridor écologique prévu à la *Stratégie de conservation de la biodiversité de la MRC de Papineau* qui longe la rive nord du lac Rouge.

<https://mrcpapineau.com/wp-content/uploads/2021/05/strategie-de-conservation-de-la-biodiv.pdf>

Par Pierre-Étienne Drolet, coordonnateur de projets
28 janvier 2021

Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI)
471, rue Chasles
Mont-Laurier (Qc) J9L 3N6
819 440-2422 | pde@cobali.org

Annexe 4

Commentaires de la Coopérative des forêts et des gens

Éléments plus particuliers liés aux coupes prévues dans l'UAF 072-51 (la partie liée aux espèces menacées est confidentielle)

- La MRC de Papineau a déployé de grands efforts à identifier des corridors de connectivité. Plusieurs de ces corridors sont d'ailleurs traversés par des chantiers de coupes projetées. Nous sommes inquiets de constater que des coupes sont prévues presque d'un bout à l'autre de la partie publique de la MRC, sur un axe plus ou moins est-ouest. Il est donc quasi inévitable que nos corridors, dessinés sur un axe nord-sud, soient traversés par des projets de coupes. Nous demandons à ce que la portion des coupes traversant les corridors identifiés par la MRC soit annulée. 5 de nos corridors sont touchés. Pour ce qui de la situation géographique précise de ces croisements (coupes et corridors de connectivité, veuillez contact l'ingénieur forestier de la MRC de Papineau, Jean-François Larrivée.
- Le secteur de Mulgrave-et-Derry est exceptionnel pour sa biodiversité (il recèle une très grande quantité d'espèces menacées ou vulnérables) et pour les quelques parcelles de forêts anciennes qu'on y trouve. Nous avons d'ailleurs déjà fait part à la direction du patrimoine écologique du MELCC du caractère particulier de ce petit coin de pays. Nous tenons à vous informer que tout projet de coupe de bois, qui n'est pas précédé d'un inventaire de biodiversité sérieux pourrait s'avérer une grave erreur. Sur le plan de la faune, la présence de la paruline azurée, menacée et rare dans ce secteur, mérite des efforts d'inventaires importants. Il est possible que l'intensité des activités forestières prévues fasse disparaître l'espèce de la région. Sur le plan de la flore, l'enjeu est tout aussi important. Plusieurs espèces protégées par la loi se trouvent dans le secteur. Donc, selon notre expérience en botanique, il est plus que probable que des interventions forestières détruisent l'habitat de populations de ces espèces, ce qui transgresserait la *Loi sur les espèces menacées et vulnérables* (article 17). Ceci est pertinent sur les chantiers : **Smith, Graham, Sagesse, Smallian, Petit St-Sixte, Lacombe.**
- Le potentiel de trouver des espèces menacées ou vulnérables est aussi présent sur les chantiers : Trois (le ptéropore à fleurs d'andromède y est potentiel près des pins blancs riverains sur le lac Trois), Chénier, Ipperciel et au loup.
- En ce qui a trait au chantier Trois, il y a une cédrière calcaire, qui contient une orchidée, le *Calypso bulbosa*, sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. C'est la seule occurrence connue de cette espèce dans la MRC de Papineau. Une coupe dans le polygone où elle se trouve pourrait faire disparaître une espèce de la région et qui est, soit dit en passant, l'une des plus jolies plantes de notre

flore. L'habitat est aussi très rare dans la région. Il y a très peu de cédrières calcaires. Il n'y en a aucune de semblable (dans la limite de ma connaissance), dans la MRC de Papineau. Peut-être en existe-t-il d'autres, mais elles ne sont pas connues pour l'instant. Nous demandons d'extraire de la coupe l'entièreté de cette petite cédrière et d'éviter de modifier tout le système hydrique qui l'entoure.

- Enfin, les coupes prévues aux alentours de l'aire protégée Mashkiki pourraient entraîner un délogement de la faune (ce qui aurait des impacts sur les territoires environnants, pouvant mener à des surpopulations et du surbrotage de la flore par le cerf de Virginie). Cela pourrait affecter les deux plus grandes populations de la province de deux espèces protégées par la loi. De plus, le BAPE concernant la détermination des contours finaux de l'aire protégée n'a pas eu lieu, et il est fort probable que des inventaires de biodiversité menés dans le secteur résultent en une proposition d'agrandissement de l'aire protégée. Enfin, il est à noter que nous sommes encore bien loin de 17% d'aires protégées dans la région et que le Québec s'apprête à annoncer l'objectif d'atteindre 30% d'aires protégées d'ici 2030.
- Enfin, selon la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs (L.C. 1994, ch. 22), il est interdit de couper la végétation entre le 8 avril et le 28 août, à moins d'avoir confirmé l'absence de nids moins de 48h avant les travaux par un biologiste. Comme il y a plusieurs espèces d'oiseaux à statut dans l'UAF 072-51, il est important de respecter cette mesure qui permet aux oiseaux de nicher.
- On m'a informé que le pin blanc se régénère mal après les opérations forestières, comme il y a peu de pinèdes naturelles dans le secteur, comment allez-vous maintenir la présence pinède naturelle (sans avoir recourt à la plantation...) Ex : Du chantier Argile.

Cordialement,

Patrick Gravel,

Président de la Coopérative des Forêts et des Gens
Consultant en botanique

Membre des comités multiressources et de la stratégie de conservation de la biodiversité de la MRC de Papineau

Marie Ève Roy, Biologiste (PhD)

Membre du comité de biodiversité et de la Table forêt de la MRC Papineau

**Commentaires sur la version 2022 du PAFIO 2018-2023 - Travaux
sylvicoles commerciaux**

Organisme : MRC de Pontiac (Jason Durand, directeur du territoire)

Préoccupations/attentes :

- **Améliorer la gestion des massifs forestiers lorsqu'ils sont assujettis à une multitude de coupes de régénération. En d'autres mots, réduire l'agglomération des CPRS quand elles sont de grande taille, qu'elles se réalisent sur de très grandes superficies (ex. à l'échelle d'une UTR, d'un terrain de piégeage) et qu'elles sont récoltées sur une courte période de temps. Nous croyons que cette approche pourrait réduire le risque associé aux impacts qui pourraient en découler pendant un certain temps sur le réseau routier, les paysages, certains habitats, la qualité de la pêche, de la chasse et du piégeage, et l'" expérience forestière " de certains utilisateurs de la forêt.**
- **Caractérisation préliminaire des ponceaux et des ponts se trouvant sur les chemins qui serviront à transporter le bois.**
- **Réparation et/ou réfection des chemins lorsqu'ils sont endommagés pendant et/ou à la suite du transport du bois (trous de sable, ornières, etc.).**
- **Réparation et/ou remplacement des ponts, ponceaux et drainages lorsqu'ils sont endommagés pendant et/ou suite au transport du bois (ponceau écrasé, par exemple).**
- **Remise à neuf des tabliers de ponts lorsqu'ils sont endommagés pendant et/ou suite au transport du bois (malheureusement, avoir des tabliers en mauvais état suite au transport du bois est une situation assez courante sur notre territoire - il serait**

souhaitable que les BGA disposent de subventions pour la remise à neuf des tabliers (ex : PRCM)).

- **Veiller à ce que les matériaux granulaires ne forment pas un bourrelet sur le bord de la route après le passage de la niveleuse (par exemple, ne pas nuire au bon drainage et à l'évacuation de l'eau sur la route).**
- **Lorsque disponible, utiliser la pierre concassée (gravière au km 32) pour le sablage hivernal du chemin du Bois-Franc (Jim).**
- **S'assurer d'un bon suivi des camions de bois afin qu'ils respectent les limites de vitesse et qu'ils circulent en toute sécurité.**
- **Favoriser une bonne communication entre les BGA - BMMB et la MRC de Pontiac.**
- **Que les BGA continuent d'informer les municipalités concernées lorsqu'il y a de l'harmonisation opérationnelle.**
- **Prôner le travail d'équipe !**

Annexe 6

Commentaires de l'Association des pourvoires de l'Outaouais

Consultation PAFI-O 2022

Pourvoirie membre de l'APO

Bonjour,

En premier lieu nous tenons à vous mentionner que cet exercice ne constitue pas, en ce qui nous concerne, une consultation publique nous permettant de nous prononcer de façon juste et éclairée. La présentation de plans de coupes à la pièce, d'une telle envergure, qui ne tiennent même pas compte de l'existence de notre bail, de nos entreprises et de nos enjeux, ne permet pas de connaître vos intentions réelles ni de mesurer l'ampleur des impacts de vos intentions. Ainsi nous nous devons de refuser intégralement vos propositions de récoltes et demandons que des travaux supplémentaires aient lieu compte tenu du caractère non durable à notre égard de vos orientations. Il s'agit ici d'économie et d'emplois reconnus et légitimes. Votre ministère devrait être en mesure de démontrer leur prise en compte et justifier ses décisions et ses impacts, ce qui semblent ici simplement négligés par votre organisation.

Nous sommes évidemment ouverts à travailler avec vous pour déterminer et convenir des conditions permettant d'assurer l'aménagement forestier durable du territoire de notre pourvoirie à partir desquelles nous serions en mesure d'apprécier les multiples planifications produites par vous et les différents acteurs de votre secteur d'activités forestier.

Nous croyons qu'il est de notre responsabilité de pourvoyeur d'agir en gestionnaire responsable des ressources fauniques du territoire qui nous est confiés sous bail, et du maintien des potentiels de mise en valeur qui y est associé à l'échelle de ceux-ci en s'assurant que le milieu forestier que nous mettons en valeur puisse demeurer attrayant et productif et qu'il permette aux générations actuelles et futures de bénéficier des mêmes avantages que nous, est une prémisses de base qui se doit d'être partagée par tous et que le MFFP devrait mettre de l'avant dans ses planifications initiales compte tenu notamment de son rôle d'aménagement forestier durable du territoire québécois.

Les éléments qui doivent être pris en compte pour assurer l'atteinte de cet objectif et qui ne se retrouve pas dans vos propositions de secteurs d'interventions :

Prévisibilité :

- Nous voulons participer à la planification des chantiers et voulons connaître au moins 1 an d'avance lorsque des opérations seront réalisés sur le territoire d'une pourvoirie ou d'un secteur d'intérêt d'une pourvoirie à droit non exclusif.

Assurer que le réseau routier est préalablement convenu pour assurer :

- La concordance entre le développement d'un réseau routier durable et la localisation des secteurs d'interventions ;
- Le découpage et la sélection des secteurs d'interventions en tenant compte du réseau routier à maintenir, à refermer (vieux chemins non désirés, etc.) et à développer (en concertation à l'échelle de la pourvoirie) ;
- Le respect optimal des limites du bail de la pourvoirie. Aucun secteur d'intervention à cheval sur la limite de la pourvoirie ne sera accepté. Tel que discuté à la TGIR, on tente seulement de ne pas traverser les limites mais on ne garantit rien. En ayant pas de ZIP sur les limites, les chances de faire des réhabiliter des vieux chemins ou l'implantation de nouvelles traverses seront grandement diminués.

Assurer le maintien dans le temps d'un milieu forestier de qualité touristique pour tous les secteurs aménagés et utilisés par la pourvoirie

- Convenir du déploiement des secteurs dans l'espace et dans le temps (séquence) et d'orientations associées à chacun ;
- Les secteurs prévus à court terme (3ans) devront être harmonisé finement incluant un processus de communication et de validation de certains éléments avant d'être mis dans la banque de SI afin de ne pas se retrouver à harmoniser 2 semaines avant l'émission du permis ;
- Assurer le maintien de paysages de qualité des lacs et sites utilisés et à potentiels de développement en tenant compte des règles de l'art plutôt qu'en appliquant des pourcentages sans autre forme d'analyse (atteindre l'objectif plutôt que de se limiter à la norme).

Assurer un rendement soutenu en habitat à l'échelle appropriée pour la pourvoirie et favoriser la résilience du milieu forestier et des habitats aquatiques dans un contexte de changement climatiques.

- Assurer la mise en place de critères d'aménagement forestier durable pour chaque pourvoirie ;
- Limiter le niveau de récolte à un taux durable tenant compte du maintien de massifs et de vieilles forêts sur la pourvoirie. En aucun cas, le taux de récolte en pourvoirie ne devrait excéder le taux de récolte de l'UAF (non pas le taux potentiel de l'UAF mais le taux réel de récolte de l'UAF en fonction du contexte) ;
- Modifier les approches actuelles de gestion écosystémiques pour tenir compte de la présence et de l'échelle de la pourvoirie. Bien que les pourvoiries se sont opposées à la récolte par COS, la consultation permet de constater les problématiques qui s'y rattache (dimension, planification contigu, COS sur limite de territoire, etc.). Dans l'UA 07451, on retrouve 181 COS qui touchent le territoire des PADE. Sur les 181 COS on retrouve uniquement 32 qui se retrouve à l'intérieur d'une pourvoirie soit 17% avec une moyenne de 16 km². Dans la 07352, le pourcentage est de 24% avec une moyenne de 25km². La dimension moyenne des pourvoiries dans l'Outaouais est de 109 km² (superficie productive et improductive). Donc on parle d'en moyenne 3 à 4 COS pour que le territoire soit récolté. Ceci n'est pas acceptable considérant l'agglutinement de COS présenté par votre ministère. Finalement, nous n'avons aucune idée du type de COS proposé (information non disponible et pourtant essentielle). Si la méthode n'est pas adaptée au PADE, nous désirons que les COS soit de type 3 sur l'ensemble des COS ou partie de COS à l'intérieur des pourvoiries. Comme vous

UAF 73-51

Pourvoirie Lac de l'Indienne

Le chantier proposé n'est pas acceptable et va à l'encontre des harmonisations présent dans le cadre du chantier Mary récolté en 2018. Les coupes avaient été retiré de la péninsule en raison de son importance dans une pourvoirie de seulement 11 km². Surtout qu'il ne se récolte que 50% des attributions dans ces UA. Alors le retrait de ce SIP n'aura aucun impact sur les opérations forestières. De plus, le secteur faune devra aller faire un suivi car un nid de pygargue aurait été identifié par des contracteurs (possiblement inventaire).

Pourvoirie Doolittle

Aucun chantier ou SIP à cheval sur la limite de la pourvoirie n'est acceptable pour la pourvoirie.

Vous présentez dans la présente consultation 67% de la superficie productive de la pourvoirie. Précédemment, seulement 1.5% de la pourvoirie avait été présenté en consultation. Nous avons de la difficulté à croire que tous est apparu d'un seul coup. Cela ressemble plus à une tentative d'agglutinement de chantier (si on considère en plus le territoire Poirier). Cela n'est pas acceptable pour notre entreprise.

Séquence des chantiers désirés par la pourvoirie :

1. Dino
2. Harkin (au nord de la route de la Corneille (chemin Harkin);
3. Dot (secteur lac Vail)

La dimension des chantiers ne devra pas excéder 250 ha par chantiers répartie uniformément dans le ZIP. Le but est de créer des cohortes d'âge et ainsi optimiser la spatialisation des habitats sur le territoire.

Aucune Implantation, amélioration de chemin qui passerait de la pourvoirie à un autre territoire. Dans le cas des réfections, une démonstration devra être réalisé afin de démontrer que le chemin est toujours existant et praticable. Dans le cas contraire, la réfection sera considérée comme une amélioration et sera refusé.

UAF 73-52

Pourvoirie Club du lac Brûlé

Aucun chantier ou SIP à cheval sur la limite de la pourvoirie n'est acceptable (ex : Brûlé et Marelle).

Séquence des chantiers désirés par la pourvoirie :

- 1- Yankee 1 (partie Lac Yankee)
- 2- Brûlerie
- 3- St-Amand (consultation 2019)
- 4- Brûlé 3
- 5- Yankee 1 (partie lac St-Amand)

Les chantiers devront se récoltés sur au moins 2 passes afin de créer des cohortes d'âge et ainsi optimiser la spatialisation des habitats sur le territoire.

Aucune Implantation, amélioration de chemin qui passerait de la pourvoirie à un autre territoire. Dans le cas des réfections, une démonstration devra être réalisé afin de démontrer que le chemin est toujours existant et praticable. Dans le cas contraire, la réfection sera considérée comme une amélioration et sera refusé.

Pourvoirie Territoire de l'Original

Aucun chantier ou SIP à cheval sur la limite de la pourvoirie n'est acceptable pour la pourvoirie.

Vous présentez dans la présente consultation 63% de la superficie productive de la pourvoirie. Si on ajoute les consultations précédentes toujours valide et la récolte des 10 dernières années, on se retrouve avec 90% de la SP. Si on se réfère à votre calcul de COS, la pourvoirie représente un T0 ce qui ne serait même pas permis de créer. Votre consultation présente un potentiel de perturbation de zone de chasse à plus de 85% sur 55% des zones de chasse.

Séquence des chantiers désirés par la pourvoirie :

1. Diane
2. Monic
3. Bapatie
4. Bonnie
5. Monic_2
6. Arnot

La dimension des chantiers ne devra pas excéder 250 ha par chantiers répartie uniformément dans le ZIP. Le but est de créer des cohortes d'âge et ainsi optimiser la spatialisation des habitats sur le territoire.

Aucune Implantation, amélioration de chemin qui passerait de la pourvoirie à un autre territoire. Dans le cas des réfections, une démonstration devra être réalisé afin de démontrer que le chemin est toujours existant et praticable. Dans le cas contraire, la réfection sera considérée comme une amélioration et sera refusé.

Commencer par le sud de la pourvoirie plus que par le Nord-Est. Cela permettra d'avancer un chemin de pénétration par l'intérieur de la pourvoirie en accord aux discussions tenu lors de la rencontre tri-partie.

Pourvoirie Territoire Chasse et pêche Poirier

Aucun chantier ou SIP à cheval sur la limite de la pourvoirie n'est acceptable pour la pourvoirie.

Vous présentez dans la présente consultation 56.74% de la superficie productive de la pourvoirie. Si on ajoute les consultations précédentes toujours valide et la récolte des 10 dernières années, on se retrouve avec 107% de la SP (il y a de la récolte de réaliser dans les SIP ex : Briquet1) Si on se réfère à votre calcul de COS, la pourvoirie représente un T0 ce qui ne serait même pas permis de créer. Votre consultation présente un potentiel de perturbation de zone de chasse à plus de 85% sur 50% des zones de chasse. Sur un territoire de 319 km2 c'est énorme.

Séquence des chantiers désirés par la pourvoirie :

1. Denis
2. Lunette
3. Briquet 2
4. Titus
5. Noir
6. Ipome
7. Graf
8. Poirier

La dimension des chantiers ne devra pas excéder 250 ha par chantiers répartie uniformément dans le ZIP. Le but est de créer des cohortes d'âge et ainsi optimiser la spatialisation des habitats sur le territoire.

Aucune Implantation, amélioration de chemin qui passerait de la pourvoirie à un autre territoire. Dans le cas des réfections, une démonstration devra être réalisé afin de démontrer que le chemin est toujours existant et praticable. Dans le cas contraire, la réfection sera considérée comme une amélioration et sera refusé.

Se servir des limites des zones de chasse afin d placer les séparateurs de coupes afin de maintenir une limite physique sur le terrain. Cette demande représente un élément de sécurité pour la clientèle lors des périodes de chasse.

Implantation du chemin du Dino (du chantier Lunette au chantier Machie) par l'intérieur de la pourvoirie refuser. Une seule entrée par la route 14 vers le chantier Machie. Le chemin n'existe pas et créera un nouveau grand chemin qui sera ingérable.

UAF 74-51

Pourvoirie Domaine Shanon

Aucun chantier ou SIP à cheval sur la limite de la pourvoirie n'est acceptable. Puisqu'il se retrouve en très grande majorité dans la pourvoirie, les découpés afin qu'il ne soit uniquement que dans celle-ci.

Séquence des chantiers désirés par la pourvoirie :

- 6- Damphouse
- 7- Luissier 2 (partie pourvoirie)
- 8- Carbonneau (partie lac Shark)
- 9- Langlais
- 10- Damphouse (partie Lac François)

La dimension des chantiers ne devra pas excéder 250 ha par chantiers répartie uniformément dans le ZIP. Le but est de créer des cohortes d'âge et ainsi optimiser la spatialisation des habitats sur le territoire. La planification des chantiers Damphouse et Carbonneau impacte + de 90% de 3 zones de chasse ce qui n'est pas acceptable.

Aucune Implantation, amélioration de chemin qui passerait de la pourvoirie à un autre territoire. Dans le cas des réfections, une démonstration devra être réalisé afin de démontrer que le chemin est toujours existant et praticable. Dans le cas contraire, la réfection sera considérée comme une amélioration et sera refusé.

La pourvoirie ne désire pas de réfection de route (bien qu'il n'y ait pas de route) de la fourche du lac Étoile vers le chantier Carbonneau. Nous désirons qu'une seule traverse de limite pour donner accès à ces deux secteurs en passant par l'intérieur de la pourvoirie soit par le lac Étoile pour aller rejoindre le chemin du lac Général et du lac Shark qui se trouvait être le chemin de sortie de bois antérieur.

La planification proposée déploie 6 traverses de limites ce qui est inacceptable.

Pourvoirie O 'Sullivan

Aucun chantier ou SIP à cheval sur la limite de la pourvoirie n'est acceptable pour la pourvoirie.

Séquence des chantiers désirés par la pourvoirie :

- 4. Seaman

La dimension des chantiers ne devra pas excéder 250 ha par chantiers répartie uniformément dans le ZIP. Le but est de créer des cohortes d'âge et ainsi optimiser la spatialisation des habitats sur le territoire.

Aucune Implantation, amélioration de chemin qui passerait de la pourvoirie à un autre territoire. Dans le cas des réfections, une démonstration devra être réalisé afin de démontrer que le chemin est toujours existant et praticable. Dans le cas contraire, la réfection sera considérée comme une amélioration et sera refusé.

Utiliser l'entrée du lac Esden pour récolter le chantier Seaman. Aucune nouvelle entrée au nord du lac Esden. Passer à l'est de celui-ci pour la partie nord du bloc. La partie du libre devra être récolté par le libre. Le bois du libre devra sortir par le lac Bruges. Aucune coupe sur oui à proximité de la limite.

Pourvoirie Wapus

Aucun chantier ou SIP à cheval sur la limite de la pourvoirie n'est acceptable pour la pourvoirie.

Vous présentez dans la présente consultation 34% de la superficie productive de la pourvoirie. Si on ajoute les consultations précédentes toujours valide et la récolte des 10 dernières années, on se retrouve avec 92% de la SP potentiellement perturbé à court et moyen terme. Si on se réfère à votre calcul de COS, la pourvoirie représente un T0 ce qui ne serait même pas permis de créer. Votre consultation présente un potentiel de perturbation de zone de chasse à plus de 85% sur 55% des zones de chasse de la pourvoirie.

Séquence des chantiers désirés par la pourvoirie :

5. Wavel
6. Picard (à la condition qu'il soit travaillé tel que discuté dans le comité ciblé de la pourvoirie)
7. Benson (consultation 2020)
8. Robert 2

Aucun chantier au sud des lacs Rachel, Roost et Rondeau et Sloe. La planification a déjà récolté le nord de ces lacs et une partie au sud. La concentration des coupes dans un même secteur est beaucoup trop élevé et ne permet pas une adaptation adéquate de la clientèle. Il en va de même avec le chantier Eisenhower. Aucun ajout sur des chantiers convenus et en cours d'exploitation. Cela revient à un vice caché lors de la présentation du ministère.

La dimension des chantiers ne devra pas excéder 250 ha par chantiers répartie uniformément dans le ZIP. Le but est de créer des cohortes d'âge et ainsi optimiser la spatialisation des habitats sur le territoire.

Aucune Implantation, amélioration de chemin qui passerait de la pourvoirie à un autre territoire. Dans le cas des réfections, une démonstration devra être réalisé afin de démontrer que le chemin est toujours existant et praticable. Dans le cas contraire, la réfection sera considérée comme une amélioration et sera refusé.

Se servir des limites des zones de chasse afin d placer les séparateurs de coupes afin de maintenir une limite physique sur le terrain. Cette demande représente un élément de sécurité pour la clientèle lors des périodes de chasse.

Pourvoirie Bark lake Lodge

- Le paysage est primordial pour les activités de la pourvoirie. Maintenir une ambiance paysagère sur le chemin d'accès de la pourvoirie à partir de la route 23 est essentielle. Le chantier Anthère devra être récolté en plusieurs passe afin d'atteindre cet objectif. Aucune coupe ne sera acceptée sur la péninsule où se retrouve les installations de la pourvoirie.
- Les chantiers Anthère, Watin et Pickerel auront un impact certains sur la qualité du paysage du réservoir ce qui nuira à l'expérience de la clientèle. Les coupes devront être disposé judicieusement.
- On remarque que plusieurs coupes ont eu lieu dans les chantiers proposés dans les années 2000 et 2010. Repousser le retour afin de permettre d'avoir des peuplements de 7 m avant la seconde passe.
- La pourvoirie loue et exploite 1000 km² de territoire de la Sépaq pour la chasse à l'ours. Il s'agit d'un revenu important. Elle exploite les zones 50 à 58 soit de la rte 134 à la rte 23. La planification déposé menace cette activité. Le déboisement massif du secteur fera en sorte de déplacer le gibier retirant ainsi des revenus à la pourvoirie et ce pour plusieurs années. Un étalement des chantiers dans le temps est demandé pour ce secteurs.
- Ne pas connecter la route 23 avec la 117 jusqu'à la pourvoirie. Favoriser le transport par la route 134 pour laquelle la réfection a déjà été amorcé.

Pourvoirie Moselle-Natakim

Aucun chantier ou SIP à cheval sur la limite de la pourvoirie n'est acceptable pour la pourvoirie.

Vous présentez dans la présente consultation 41% de la superficie productive de la pourvoirie. Si on ajoute les consultations précédentes toujours valide et la récolte des 10 dernières années, on se retrouve avec 93% de la SP potentiellement perturbé à court et moyen terme. Si on se réfère à votre calcul de COS, la pourvoirie représente un T0 ce qui ne serait même pas permis de créer. Votre consultation présente un potentiel de perturbation de zone de chasse à plus de 85% sur 50% des zones de chasse de la pourvoirie.

Séquence des chantiers désirés par la pourvoirie :

1. Snake
2. Toad Geoffrion
3. Ducamy

Aucun chantier dans le secteur du lac Lilian et Patricia. Le secteur est déjà trop perturbé depuis 2018. La concentration des coupes dans un même secteur est beaucoup trop élevé et ne permet pas une adaptation adéquate de la clientèle. Aucun ajout sur des chantiers convenus et en cours d'exploitation. Cela revient à un vice caché lors de la présentation du ministère (ex : Snake 2)

La dimension des chantiers ne devra pas excéder 250 ha par chantiers répartie uniformément dans le ZIP. Le but est de créer des cohortes d'âge et ainsi optimiser la spatialisation des habitats sur le territoire.

Aucune Implantation, amélioration de chemin qui passerait de la pourvoirie à un autre territoire. Dans le cas des réfections, une démonstration devra être réalisé afin de démontrer que le chemin est toujours existant et praticable. Dans le cas contraire, la réfection sera considérée comme une amélioration et sera refusé.

Pourvoirie Pavillon Richer

Aucun chantier ou SIP à cheval sur la limite de la pourvoirie n'est acceptable pour la pourvoirie.

Vous présentez dans la présente consultation 8 % de la superficie productive de la pourvoirie. Si on ajoute les consultations précédentes toujours valide et la récolte des 10 dernières années, on se retrouve avec 75% de la SP. Si on se réfère à votre calcul de COS, la pourvoirie représente un T0 ce qui ne serait même pas permis de créer. Votre consultation présente un potentiel de perturbation de zone de chasse à plus de 85% sur 35% des zones de chasse.

Séquence des chantiers désirés par la pourvoirie :

9. Échouanie
10. Double (partie sud la des Fourches)
11. Connie
12. Mirza

La dimension des chantiers ne devra pas excéder 250 ha par chantiers répartie uniformément dans le ZIP. Le but est de créer des cohortes d'âge et ainsi optimiser la spatialisation des habitats sur le territoire.

Aucune Implantation, amélioration de chemin qui passerait de la pourvoirie à un autre territoire. Dans le cas des réfections, une démonstration devra être réalisé afin de démontrer que le chemin est toujours existant et praticable. Dans le cas contraire, la réfection sera considérée comme une amélioration et sera refusé.

Pour le secteur Échouanie, une seule entrée sur le territoire soit le lac Moulin ou Sprague. Pas de réfection ou implantation au Ruisseau Mulrone. On veut éviter toute boucle avec le territoire libre. Faire un réseau principal par l'intérieur de la pourvoirie. Plus facile à surveiller et à entretenir à long terme car c'est lui qui sera utilisé.

Annexe 7

Commentaires de l'Union des propriétaires et des citoyens du lac Vert de Montpellier Inc.

Union des propriétaires et citoyens du lac Vert de Montpellier Inc.

Montpellier, le 15 février 2022

PAFIO 2018-2023 Consultation publique 2022 sur les activités forestières en Outaouais du 21 janvier au 15 février 2022

Identification du répondeur :

Nom : Hélène Crevier

Titre : Présidente

Organisme : Union des propriétaires et citoyens du lac Vert de Montpellier Inc.

Lieu : Lac Vert, Montpellier, UA 72-51

Courriel : hchelenecrevier@gmail.com

Téléphone : 819-428-3244 ou cell. 819-665-0151

Commentaires

Commentaires généraux :

- Tous nos commentaires énumérés et soumis dans les consultations précédentes demeurent. Ils concernent les zones des chantiers Traquet et surtout, le Chantier Lacombe ainsi que les chemins pour y accéder

- Toute la partie sud-ouest et ouest du lac Vert incluse dans le territoire d'intérêt c-66, maintenant nommé Réserve de biodiversité Mashkiki, a été identifiée comme aire protégée par décret le 11 août 2021.

Cependant, une section de territoire longeant le lac Vert au nord et au nord-ouest n'est pas identifiée à ce jour comme faisant partie de cette réserve de biodiversité. Une requête d'ajouter cette partie (qui faisait partie du plan original du Ministère de l'environnement) a été effectuée à quelques reprises depuis 2013. Cette partie fait de nouveau l'objet d'autres démarches actives afin de la faire reconnaître et de l'intégrer à la réserve de biodiversité Mashkiki. La municipalité de Montpellier a de plus adopté une nouvelle résolution à cet effet le 4 octobre 2021. Tout ce territoire,

1

ou plusieurs travaux forestiers font partie du plan soumis en consultation, plus particulièrement le **chantier Lacombe**, doit faire l'objet d'une protection intégrale puisqu'il présente probablement la même richesse en biodiversité que tout le territoire du lac en cœur, incluant des espèces vulnérables et menacées.

Nous vous soumettons à titre informatif, une carte démontrant le tracé de l'agrandissement souhaité tel qu'il vous a été envoyé à quelques reprises lors de consultations antérieures. Vous noterez cette fois qu'il a été superposé sur la carte des travaux forestiers (en vert pâle) présentement soumis en consultation.

Tous les travaux forestiers faits à proximité des sites à protéger ont des impacts importants qui risquent d'entraîner la disparition de certaines espèces fauniques et floristiques. Ex. la population floristique qui se voit broutée suite au déplacement des animaux et c'est pourquoi nous demandons que le secteur fasse l'objet de protection et de conservation.

Commentaires plus spécifiques :

- Procéder à des inventaires exhaustifs du territoire afin d'identifier les espèces floristiques et fauniques rares, vulnérables et menacées et ce, en saison appropriée et dans les conditions maximales permettant leur identification.
- Éviter tous travaux forestiers et coupes forestières dans le bassin versant du lac Vert.
- Éviter toute réfection de chemin ou implantation de nouveau chemin dans le bassin versant du lac Vert.
- Plus particulièrement, nous demandons que la partie située entre le chemin forestier existant et le lac Vert, incluant le lac du Pin Rouge et le lac Baril, soit **exclue** de travaux et de coupes forestières pour les raisons suivantes :
 - Les deux lacs ci-haut mentionnés sont des lacs de tête et se déversent dans le lac Vert et donc éviter toute coupe par principe de précaution pour éviter un apport de sédiments et une dégradation de la qualité de l'eau.
 - Le lac Vert fait partie du Réseau de Surveillance Volontaire des Lacs (RSVL) du Ministère de l'environnement. Les résultats des mesures de transparence et des analyses physico-chimiques font en sorte que le Réseau le qualifie **de lac d'une qualité exceptionnelle et à protéger.**
- Nous demandons qu'il n'y ait aucun nouveau chemin dans ce secteur. Aucune rénovation, réfection ou nouvelle implantation

- Nous demandons à ce que la biodiversité et la richesse des écosystèmes soient protégées et demeurent intègres.
- Nous demandons une protection et la préservation du paysage et la nature sauvage de l'environnement.
- Nous demandons que l'Union des propriétaires et citoyens du lac Vert de Montpellier Inc. fasse partie intégrante des discussions lors de la planification annuelle dans l'éventualité de coupes prévues près du bassin versant du lac Vert.
- **Nous voulons être assurés que les BGA entrent en contact avec l'Union du lac Vert dans le cas de planification annuelle et d'harmonisation opérationnelle.**
- Nous désirons que le MFFP fasse partie des discussions d'harmonisation opérationnelle entre l'Union du lac Vert et les forestiers, le cas échéant.
- Nous joignons à cette liste, les commentaires pertinents auxquels nous adhérons :
 - Une liste de préoccupations compilées lors d'une rencontre de représentants d'organismes à caractère environnemental de l'Outaouais en février 2019 et soumise à la consultation publique PAFIO 2019 par les participants, dont nous faisons partie. Nous adhérons à la plupart des commentaires soumis et c'est pourquoi nous la soumettons à nouveau en pièce jointe.

Pièces jointes :

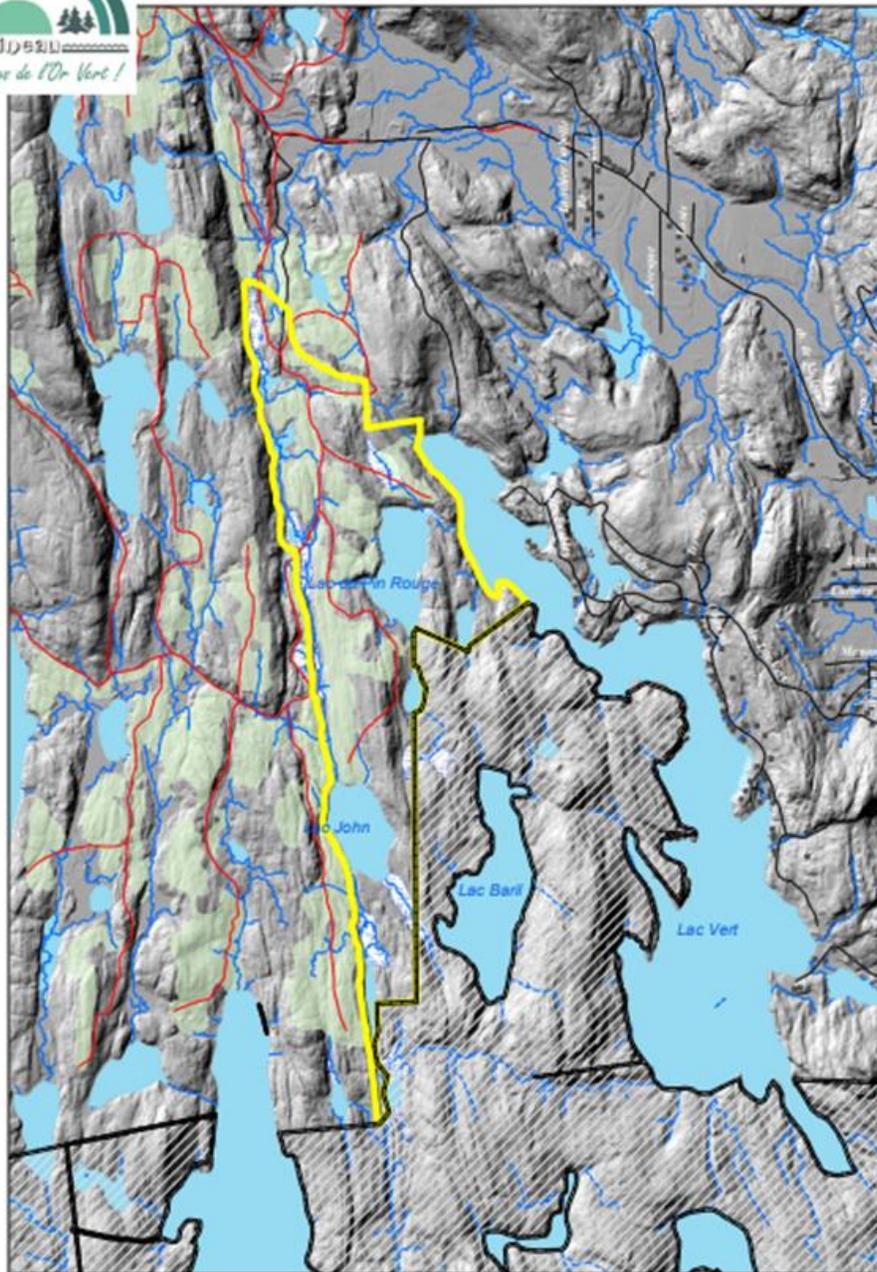
- Carte : projet d'agrandissement du territoire d'intérêt C-66 (Mashkiki) tel que souhaité par la Municipalité de Montpellier (version superposée, 2022)
- Liste de préoccupations compilées lors d'une rencontre de représentants d'organismes à caractère environnemental de l'Outaouais en février 2019 et soumise à la consultation publique PAFIO 2019 par les participants

C.C.

Denis Tassé, Maire, Municipalité de Montpellier
 Jonathan Lachance, inspecteur en urbanisme, Municipalité de Montpellier
 Jean-François Larrivée, ingénieur forestier, MRC
 Gérard Desjardins, Groupe Nature, TRGIRTO
 Coopérative de Solidarité Des forêts et de gens



Aggrandissement du territoire d'intérêt C-66, tel que souhaité par la municipalité de Montpellier



Légende :

-  Territoire d'intérêt C-66
-  Aggrandissement au territoire d'intérêt C-66, tel que souhaité par la municipalité de Montpellier (287 ha)
-  Infrastructures projetées (ponts ou ponceaux)
-  Chemins forestiers planifiés
-  Secteurs d'intérêts potentiels, consultation du PAFI-O 2022
-  Milieux humides



Carte réalisée par Jean-François Larrivée ing.f. 27 janvier 2022. Échelle : 1 / 20 000. Projection : NAD 83 MTM zone 9

Annexe 8

Commentaires de l'Association des propriétaires des lacs Faucon et de la Dame

CONSULTATION PUBLIQUE 2022 SUR LES ACTIVITÉS FORESTIÈRES EN OUTAOUAIS – CHANTIERS SMALLIAN ET DAME – UA 72-51 – PAFIO 2018-2023

Commentaires et préoccupations de l'Association des propriétaires des lacs Faucon et de la Dame

Étant donné que des travaux sont toujours planifiés en 2022-2023 pour le chantier SMALLIAN (autrefois FOURCHE) et pour le chantier DAME de l'UA 72-51, je désire réitérer les préoccupations de notre association au sujet des travaux planifiés pour ces deux chantiers :

- Le lac Lady étant classé « lac habité », nous sommes préoccupés par l'impact visuel des travaux de voirie et de récolte prévus dans les secteurs autour du lac Lady. Nous désirons être informés des mesures qui seront mises en œuvre pour atténuer l'impact des travaux sur les paysages perçus par les villégiateurs qui habitent au sud du lac et par les pêcheurs et plaisanciers qui naviguent sur le lac.
- Plusieurs des secteurs de coupe planifiés font partie du bassin versant des lacs Lady et Hawk. Certains des ruisseaux situés sur le territoire visé par les travaux, qui se déversent dans le lac Lady, ne figurent pas sur la carte du ministère. Il est important que ces ruisseaux soient dûment répertoriés sur les cartes utilisées pour les consultations. Nous désirons savoir quelles mesures seront mises en œuvre lors des travaux pour protéger tous les ruisseaux qui se déversent dans le lac Lady afin de prévenir l'entraînement des sédiments et des résidus de coupe dans nos lacs par ruissellement lors de la fonte printanière.
- Un important milieu humide se trouve également au cœur du secteur de coupe planifié à l'est du lac Lady. Nous sommes inquiets de l'impact qu'auront l'aménagement des chemins forestiers et les travaux de récolte sur ce milieu fragile et sur la faune et la flore aquatiques qu'il abrite.
- Le secteur de coupe prévu au sud-ouest du lac de la Squaw renferme une vieille forêt abritant des bouleaux jaunes de grande taille et d'autres espèces d'arbres centenaires, ainsi qu'une population d'ail des bois, et ce secteur recèle sans doute d'autres espèces végétales typiques des vieilles forêts qui mériteraient d'être protégées. Nous sommes préoccupés par la disparition de cette vieille forêt et par l'impact des travaux forestiers sur les espèces menacées et vulnérables qu'elle abrite.
- Nous désirons savoir par où transiteront la machinerie et les camions pour la récolte et le transport du bois. Sur la carte, il semble que le transport se fera vers le nord, via le chemin du lac de la Fourche, puis par les chemins de la réserve et les chemins municipaux. Nous sommes préoccupés par la circulation de poids lourds sur le chemin Smallian et sur la Route 315. Pour la sécurité des usagers, nous demandons aux chauffeurs de réduire leur vitesse sur ces tronçons de route et de signaler leur présence par des panneaux bien visibles installés aux endroits appropriés en temps opportun. Nous demandons également qu'ils exercent une vigilance particulière à l'intersection du chemin Smallian et de la Route 315 où les arrêts obligatoires ne sont pas toujours respectés. Nous demandons aussi d'être informés à l'avance par courriel des dates où les camions circuleront sur les chemins municipaux afin que nous puissions en aviser nos membres.
- Nous apprécierions également être informés, à la fin des travaux, des secteurs qui auront été effectivement récoltés, en fournissant le relevé (carte et *tracking* des abatteuses), afin de pouvoir vérifier quels secteurs ont effectivement été récoltés, et si les mesures demandées ont été respectées.

À défaut de réponses satisfaisantes à nos questions et préoccupations, notre association se réserve le droit de s'opposer à la mise en chantier des travaux prévus dans les chantiers SMALLIAN et DAME en 2022-2023.

Line Bastrash, responsable de l'environnement, Association des propriétaires des lacs du Faucon et de la Dame, tél. : 819-281-2091 ; lbastrash@xplornet.ca

C.c. Richard Yank, président, Association des propriétaires des lacs du Faucon et de la Dame

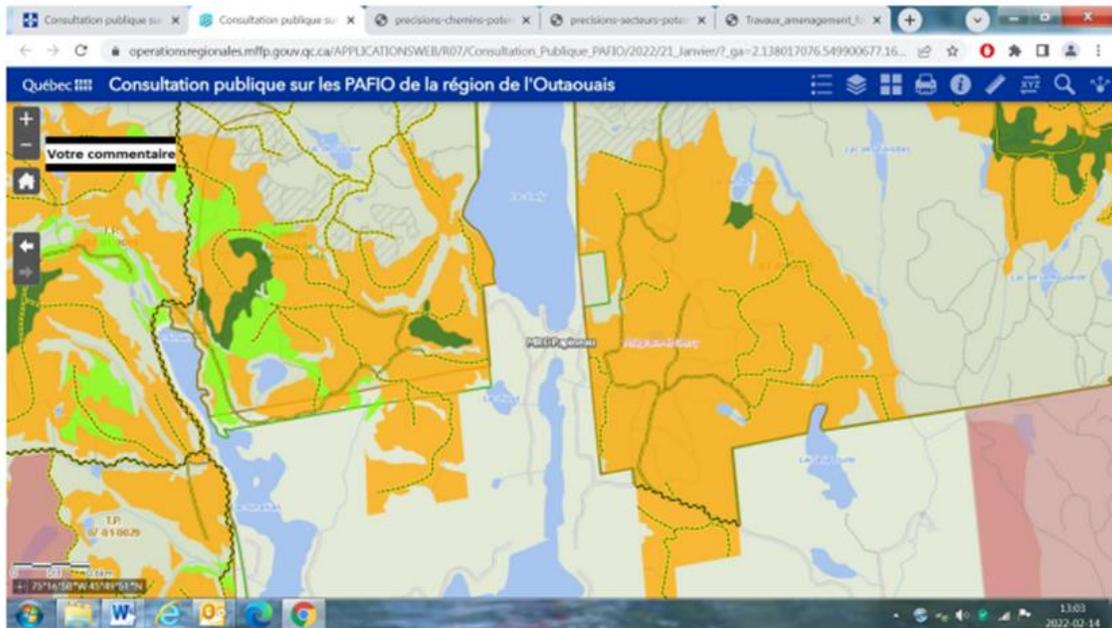
Jean-François Larrivée, ingénieur forestier, MRC de Papineau

Marcel Beaubien, maire, Municipalité de Mulgrave-et-Derry

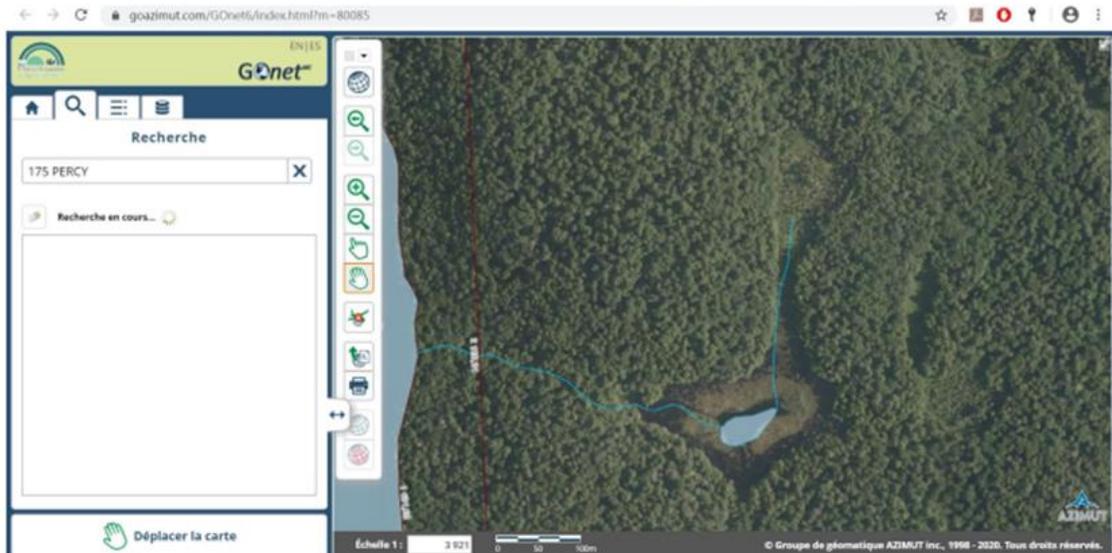
Pierre-Étienne Drolet, biologiste, coordonnateur de projets, COBALI

Gérard Desjardins, Groupe Nature, TRGIRTO

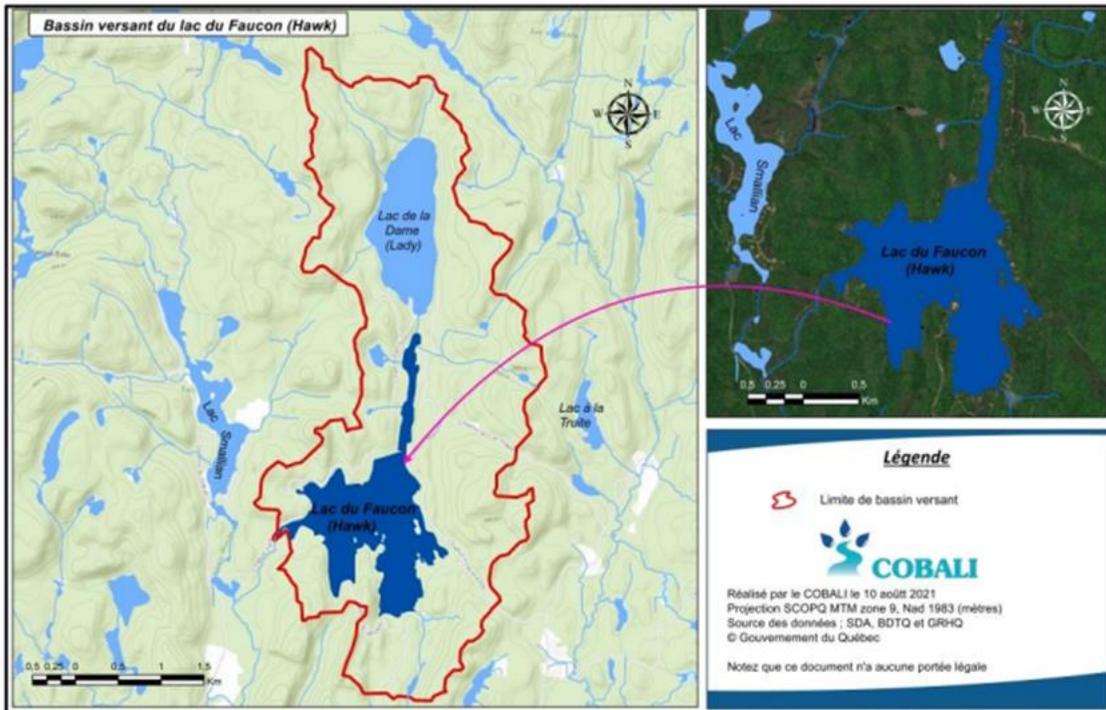
Carte des travaux forestiers planifiés en 2022 (carte consulté sur le site du MFFP le 14 février 2022) :



Milieu humide situé à l'est du lac Lady et ruisseau se déversant dans le lac Lady qui ne figure pas sur la carte du ministère (source : matrice graphique de la municipalité de Mulgrave-et-Derry) :



Bassin versant des lacs Hawk et Lady (carte réalisée par le COBALI le 10 août 2021) :



Bouleau jaune de grande taille dans la vallée au sud-ouest du lac de la Squaw (photo prise en avril 2018) :



Vue partielle de la population d'ail des bois dans la vallée et le long du ruisseau situés au sud-ouest du lac de la Squaw (photos prises en juin 2010, un inventaire complet de cette population a été réalisé, avec localisation GPS et photos, en mai 2017) :



Annexe 9

Commentaires du Domaine du lac Bryson

Looks like there are cuts proposed at the North end of Domaine du Lac Bryson.

We are concerned about roads that come into the territory, then exit on crown land and back again.

We want roads to be inside the outfitter or outside, not crossing in and out.

Time of year for cutting is also important to us but not cutting or hauling wood during our hunting season mid Sept-mid Oct.

Also we would need extra signage to show our line limits.

I will have other conditions with road constructions.

Who will I need to contact with my concerns?

Denis LeBrun

Domaine du lac Bryson

819-683-1790



Municipalité de Montpellier

Le 15 février 2022

**PAFIO 2018-2023
Consultation publique 2022
sur les activités forestières en Outaouais
du 21 janvier au 15 février 2022**

**Commentaires spécifiques aux chemins d'accès et aux travaux forestiers
planifiés pour les chantiers Traquet et Lacombe de l'Unité d'aménagement
forestier 072-51.**

Identification des répondeurs :

Nom : Jonathan Lachance
Titre : Responsable du service de
l'urbanisme et l'environnement
Organisme : Municipalité de Montpellier
Adresse : 4 rue du Bosquet, Montpellier,
Québec, J0V 1M0 - **UA 72-51**
Courriel : urbanisme@montpellier.ca
Téléphone : 819-428-3663 poste 4

Nom : Hélène Crevier
Titre : Conseillère municipale,
responsable du dossier
Organisme : Municipalité de Montpellier
Adresse : 4 rue du Bosquet, Montpellier,
Québec, J0V 1M0 - **UA 72-51**
Courriel : hchelenecrevier@gmail.com
Téléphone : 819-428-3244 ou cell. 819-665-0151



Municipalité de Montpellier

Commentaires

Tous nos commentaires énumérés et soumis dans les consultations précédentes demeurent.

La municipalité de Montpellier se soucie vivement de la protection du bassin versant du lac Schryer, déjà hypothéqué. Celui-ci doit faire l'objet d'interventions importantes pour ralentir sa dégradation lors des prochaines années. Les travaux forestiers planifiés pourraient affecter deux affluents de ce lac, soit le ruisseau Schryer qui est alimenté par plusieurs petits lacs dans la zone du chantier Traquet et des chemins d'accès à entretenir, et du lac Vert, à l'Est du chantier Lacombe, qui est aussi à proximité d'un territoire mis en réserve, le Mashkiki.

De plus, une nouvelle résolution a été adoptée par la Municipalité de Montpellier, le 4 octobre 2021, afin de procéder à une nouvelle requête d'agrandissement de l'aire protégée Mashkiki. Requête qui a été faite à quelques reprises depuis 2013. Les démarches en regard à cet objectif sont présentement en cours.

Nous vous soumettons à titre informatif, une carte en démontrant le tracé tel qu'il vous a été envoyé à quelques reprises lors de consultations antérieures par la Municipalité de Montpellier et par l'Union des propriétaires du lac Vert. Vous noterez cette fois qu'il a été superposé à la carte des travaux forestiers (en vert pâle) présentement soumis en consultation.

Nous remarquons qu'il y a beaucoup de secteurs de coupes et de travaux forestiers incluant la réfection et l'implantation de chemins à proximité et dans le projet d'agrandissement de l'aire protégée Mashkiki. D'ailleurs, le zonage municipal ne permet pas la coupe forestière dans ce secteur.

Afin de le protéger les territoires ciblés, et de conserver leurs intégrités, nous demandons que :

- Des inventaires exhaustifs du territoire soient faits afin d'identifier les espèces floristiques et fauniques rares, vulnérables et menacées, et ce, en saison appropriée et dans les conditions maximales permettant leur identification, tels que la période de floraison et la période de nidification.
- Tous travaux forestiers, toutes coupes forestières, toute réfection de chemin et toute implantation de nouveau chemin dans le bassin versant soient évités;



Municipalité de Montpellier

- Il n'y a aucun travail d'aménagement forestier, ou d'opération forestière dans le secteur faisant partie de la demande d'agrandissement de Mashkiki;
- tous travaux forestiers dans le bassin versant du lac Schryer, ainsi qu'à proximité du lac Vert et du ruisseau Schryer, soient exclus. Nous vous rappelons que le lac Vert est qualifié comme étant un lac d'une qualité exceptionnelle à protéger par le Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) du ministère de l'Environnement. Cela à la suite de résultats de mesure de transparence et d'analyse physico-chimique;
- un rapport d'ingénieur forestier, appuyé par des relevés terrains, soit effectué sur l'exactitude des travaux déjà réalisés de l'ancien chantier rat musqué;
- Un rapport soit effectué sur l'impact environnemental de l'ancien chantier rat musqué et de l'influence de ces travaux sur la qualité de l'eau du ruisseau Schryer;
- la biodiversité et la richesse des écosystèmes soient conservées et protégées, afin qu'elles demeurent intègres;
- la préservation du paysage et de la nature sauvage de l'environnement soient respectées.

Autres commentaires :

Nous demandons que le transport de bois s'effectue sur les routes désignées à cette fin, sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Montpellier. Le chemin Mulgrave ne fait pas partie d'entre elles, en raison du secteur densément peuplé. De plus, nous demandons que les transporteurs réduisent leur vitesse afin de respecter les limites, de manière à faire preuve de prudence sur les chemins où il y a des habitations, tels que le Chemin de la baie de l'ours et la rue principale, au cœur du village de Montpellier.

Nous demandons de respecter les infrastructures et les structures existantes.

Nous voulons être assurés que les BGA entrent en contact avec les représentants de la Municipalité ainsi qu'avec les utilisateurs et tout groupe d'intérêts à proximité des chantiers dans le cas de planification annuelle et d'harmonisation opérationnelle et désirons que le MFFP fasse partie des discussions.

Nous joignons une liste de préoccupations soulevées lors d'une rencontre de représentants d'organismes à caractère environnemental de l'Outaouais en février 2019 et soumise à la consultation publique PAFIO 2019 par les participants.



Municipalité de Montpellier

Pièces jointes :

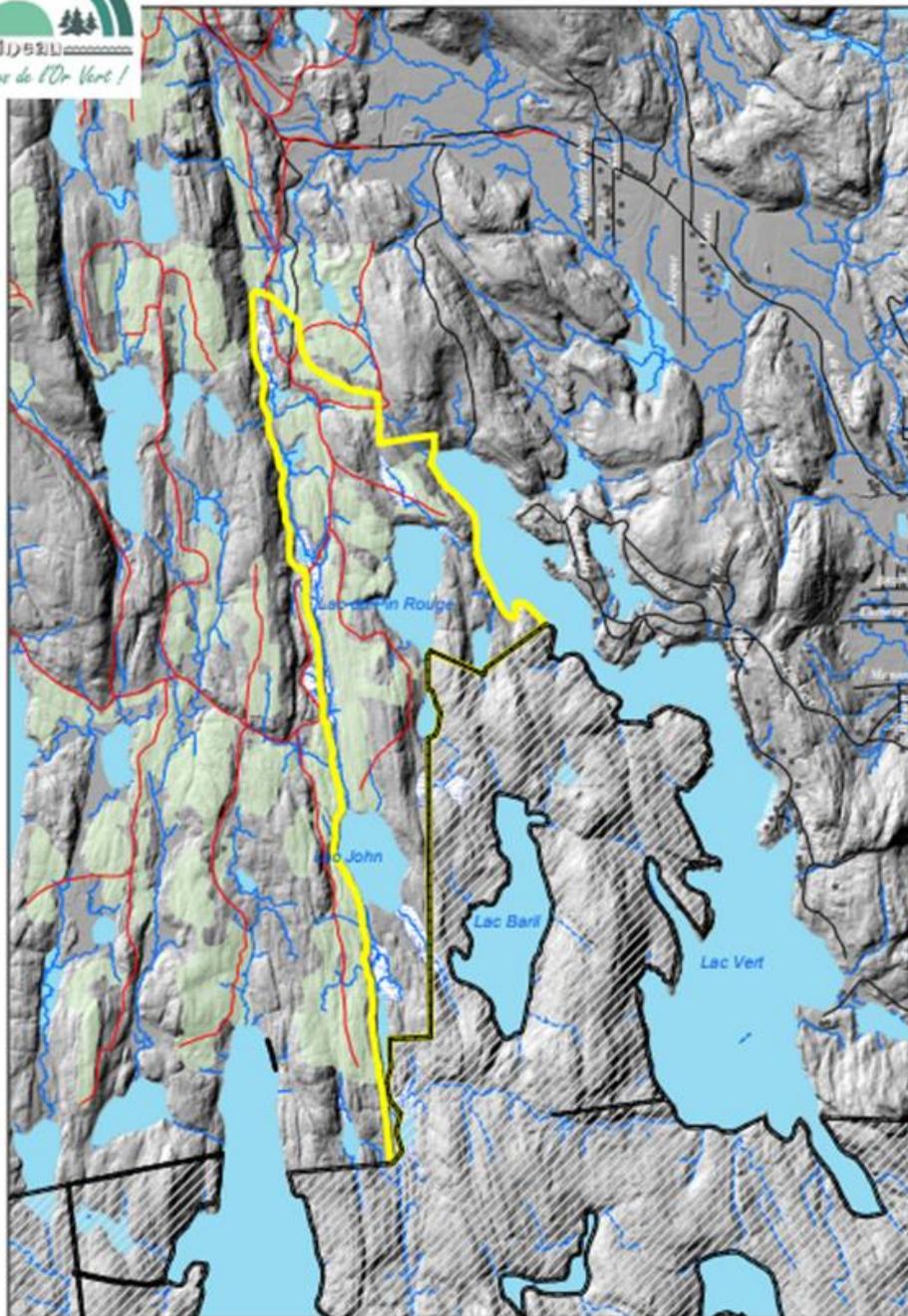
- Carte : projet d'agrandissement du territoire d'intérêt C-66 (Mashiki) tel que souhaité par la Municipalité de Montpellier
- Liste de préoccupations soulevées lors d'une rencontre de représentants d'organismes à caractère environnemental de l'Outaouais en février 2019 et soumise à la consultation publique PAFIO 2019 par les participants

c.c :

Jean-François Larrivée, ingénieur forestier, MRC Papineau
Gérard Desjardins, Groupe Nature, TRGITO
Coopérative de solidarité des forêts et des gens
Union des propriétaires et citoyens du lac Vert de Montpellier Inc.
Association des propriétaires du lac Schryer
SÉPAQ a/s Joé Bélanger



sement du territoire d'intérêt C-66, tel que souhaité par la municipalité de Montpellier



Légende :

-  Territoire d'intérêt C-66
-  Aggrandissement au territoire d'intérêt C-66, tel que souhaité par la municipalité de Montpellier (287 ha)
-  Infrastructures projetées (ponts ou ponceaux)
-  Chemins forestiers planifiés
-  Secteurs d'intérêts potentiels, consultation du PAFI-O 2022
-  Milieux humides



Carte réalisée par Jean-François Larrivée ing.f. 27 janvier 2022. Échelle : 1 / 20 000. Projection : NAD 83 MTM zone 9

Annexe 11

Commentaires de Pascal Charron

Bonjour,

Nous vous écrivons en lien avec la consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégrés opérationnels (PAFI-O) de l'UA 07451.

Nous sommes les trappeurs des TP 07-13-0054 et 07-13-0056

Première préoccupation, celle de maintenir en état le chemin d'accès à notre camp de piégeage (ligne rouge ainsi que ligne jaune pointillée sur l'image).



En ce qui concerne le chantier ANTHERE et l'intégralité des séparateurs de coupes qu'il contient sur le TP 07-13-0054, on trouve le tout complètement abusif de la part du MFFP de mettre disponible ces superficies à la récolte avec l'ensemble des coupes qu'il y a eu ces dernières années sur ce TP. À chaque consultation publique, notre seule préoccupation est le maintien d'une connectivité entre les massifs forestiers et ce chantier ne respecte en rien ce besoin mentionné.

De plus, il s'agit des derniers grands peuplements forestiers de résineux sur notre territoire de trappe, donc des derniers bons et excellents habitats pour la martre. Ce chantier va littéralement anéantir le potentiel restant de l'habitat pour la martre. Nous avons vraiment de la misère à croire qu'un biologiste du MFFP peut donner un avis favorable au niveau faunique pour ce genre de chantier avec l'ensemble de l'historique de coupe qui l'entoure et dont contient le TP 0054. Nous aimerions bien avoir accès à la justification et l'appui faunique d'un biologiste pour ce chantier, car on ne comprend pas!

Nous croyons aussi que si on regarde sur l'ensemble de ce territoire de trappe, c'est exactement l'intensité de coupe qui donne raison, selon nous, à la cause autochtone sur le déclin des populations d'orignaux dans la réserve faunique La Vérendrye ainsi que son habitat. En près de 20 ans, notre TP de 50km carré va être presque entièrement composé de

forêt en régénération. Nous avons peine à croire que le chantier ANTHERE respecte des critères fauniques et écosystémique.

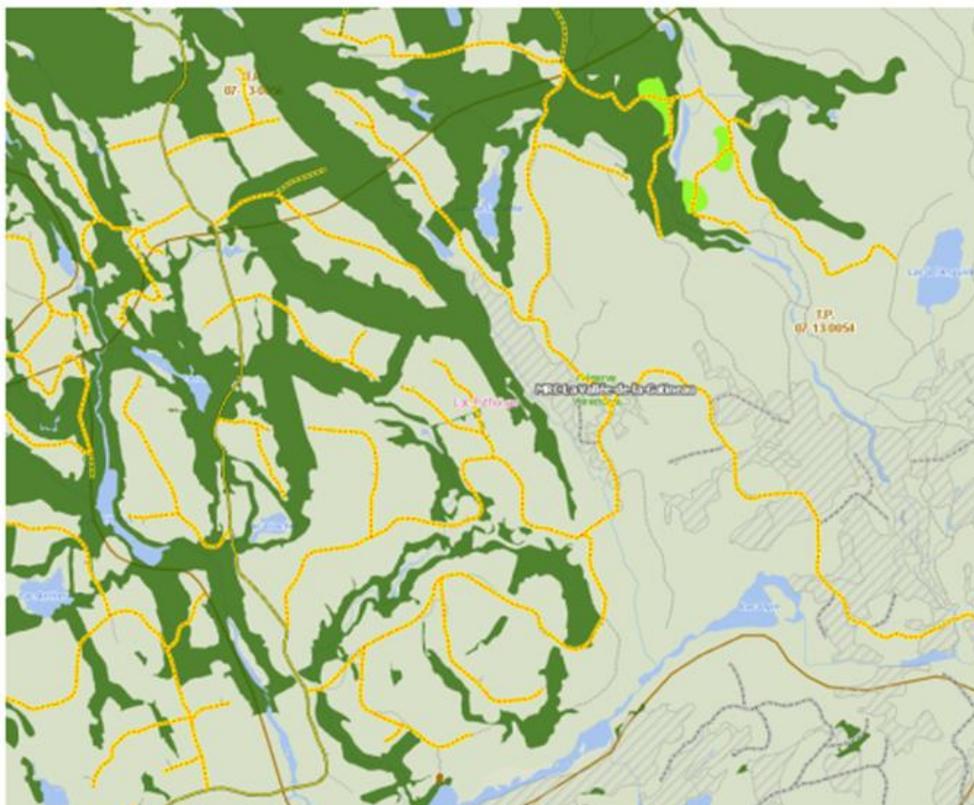
Notre demande est donc de reporter dans le temps le chantier ANTHERE et FISHER sur le TP 0054 jusqu'à ce que les peuplements adjacents aillent atteint un minimum de 7m de hauteur, soit une hauteur de canopée beaucoup plus favorable au retour de la faune tout comme le recommande la littérature sur les nombreux sujets.

Les coupes antérieures ont presque été faites uniquement dans des peuplements résineux soit du très bon habitat pour la martre. Sur ce bilan, nous sommes en mesure de conclure que nous allons vers un fort degré d'altération de la qualité d'habitat de ce territoire. Est-ce qu'il n'y a pas des seuils à respecter au MFFP à ce sujet ? Nous aimerions donc encore une fois qu'on nous démontre qu'avec le temps, on n'a pas mené le terrain de piégeage 07-13-0054 sous un seuil critique.

Nous continuons, tout comme dans le passé, de mentionner notre inquiétude à propos de la détérioration de l'habitat de la martre et du gros manque de connectivité à venir par la récolte des bandes du chantier Anthère/Fisher.

Avec l'ajout de ces nouveaux chantiers autour des coupes récentes, nous avons toujours les mêmes craintes sur le fait qu'on ne conserve aucune connectivité entre des peuplements et massifs pour la dispersion des espèces fauniques.

Pour résumer, nos commentaires ci-haut mentionnés concernent surtout le terrain 07-13-0054 qui commence à être gravement affecté.



Pour le secteur FISHER et ANTHERE sur le TP 0056, nous reportons une grande partie des commentaires émis lors de la consultation publique en 2015 sur le chantier BRISEBOIS et ANTHERE (ancien nom) :

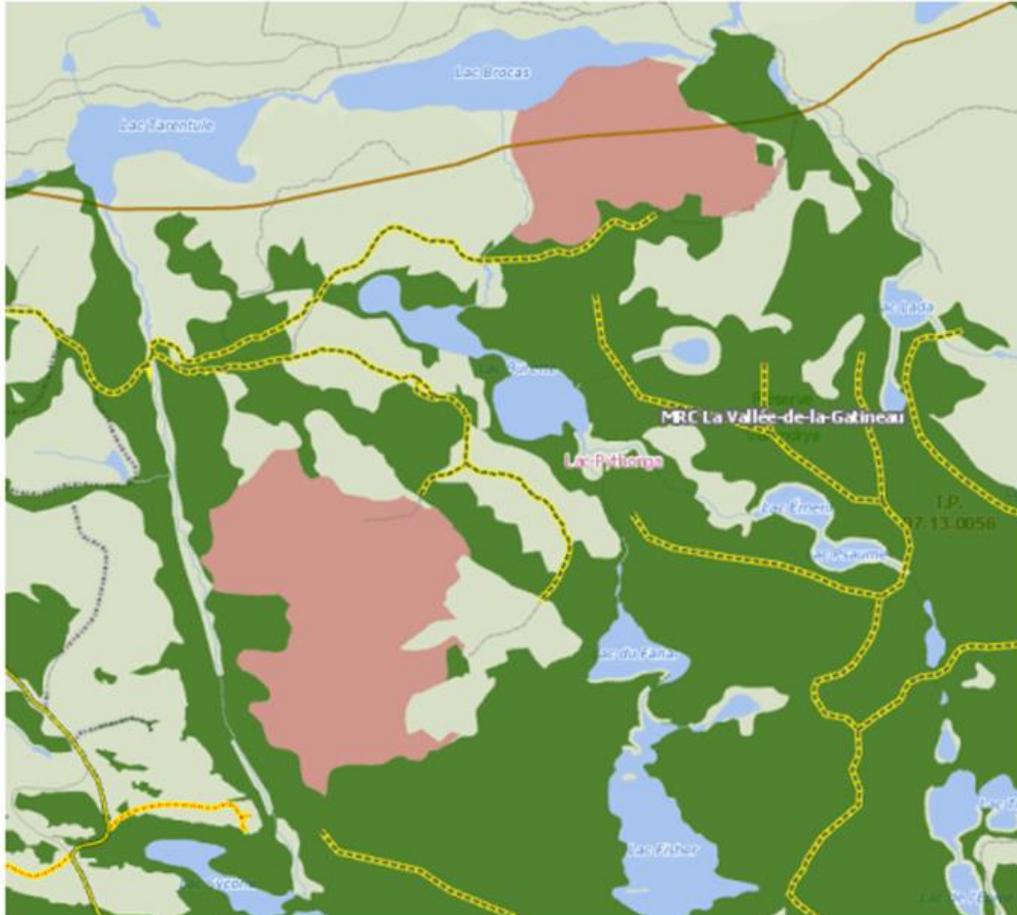
« En ce qui concerne le terrain 07-13-0056, voici nos demandes pour augmenter et compenser le manque de connectivité causé par les coupes antérieures et à venir au sud du lac Fisher.

Dans les coupes proposées le long du ruisseau de la sauterelle, nous voudrions qu'un corridor riverain plus large soit mis le long du cour d'eau (30m au lieu du 20m ou encore mieux un séparateur de 60m -100m ou 200m).

Pour le secteur de coupe FISHER , nous aimerions que les séparateurs de coupe soient mis le plus possible dans des peuplements mixtes résineux ou résineux (bon et excellent habitat pour la martre).

Maximiser la largeur des séparateurs de coupe 100m ou 200m et minimiser la grosseur des blocs de coupes

Toujours au niveau de maximiser et de conserver de la connectivité entre les peuplements, nous voudrions que les refuges biologiques restent reliés entre eux et avec des peuplements à l'extérieur des zones de coupe. Nous aimerions donc qu'un large corridor (séparateur) avec couvert forestier soit conservé du lac Burette vers le lac Fanal, puis vers le lac Fisher. Un autre du lac Burette au lac Émeril, Ber, En Chapelet et Cristal et finalement du Lac Nevele au lac Émeril.



Conserver un corridor boisé Nord/Sud entre les lacs Fisher et Tricératops, puisque la récolte des bandes du Anthère va littéralement créer une barrière faunique Nord/Sud.

Autour du Fisher, viser des plus petits blocs de coupe que ce qui a été fait dans le passé au sud du lac Fisher.

Dans ces chantiers, voir à appliquer des coupes de rétentions style CPPTM ou des coupes partielles si les peuplements peuvent s'y prêter.

Suite à ces divers énoncés, vous comprendrez rapidement l'importance de notre demande de conserver le maximum de connectivité entre les vallées et bons habitats fauniques.

Nous n'avons aucun problème réel en ce qui concerne la récolte de peuplements majoritairement feuillus de BOP, PEU... »

Favoriser le maximum de coupe avec rétention et si la CPRS est inévitable, nous aimerions des coupes avec ilot plutôt que bouquet.

Favoriser si possible des blocs de coupe de petites superficies (25 Ha) et maximiser la largeur et la localisation des séparateurs de coupe au niveau de leur connectivité. On veut que les séparateurs connectent des peuplements forestiers et non qu'ils commencent et terminent entre 2 lacs sans aucune utilité pour la faune.

Pour terminer, nous voulons être informés au minimum 3 semaines avant le début de tous types de travaux, afin que nous puissions prendre le temps d'aller défaire nos installations dans les secteurs affectés. Nous aimerions aussi une présentation détaillée de la planification finale et être impliqué dans l'implantation avec le MFFP pour les séparateurs de coupe. Nous voulons donc être contacté et impliqué pour tout ce qui concerne les harmonisations d'usage et être contacté pour l'harmonisation opérationnelle (pas comme la dernière fois avec les nombreux chantiers BASSAN et LAFRENIERE !)

Si le MFFP va de l'avant avec le chantier ANTHERE sur le TP 0054 ans que les peuplements adjacents aillent atteindre 7m et +, nous voulons l'abolition de l'obligation de notre quota minimum de 5 espèces-15 bêtes pour quelques années. Beaucoup de temps et d'argent ont été investis de notre côté pour faire une saine exploitation des ressources fauniques du côté de la fourrure pour ce terrain, mais le patron de coupe proposé ne nous permettra pas de respecter et d'atteindre une seine récolte des animaux à fourrure et d'un quota 5-15.

Salutations

Pascal Charron et Guillaume B.-Langlois

PS : Nous aimerions recevoir un accusé de réception de ce courriel.

Annexe 12

Commentaires de Louis Royer

**Consultation publique sur les plans d'aménagement
forestier intégré opérationnels (PAFIO)
de l'Outaouais 2018-2023**

Information sur le participant :

1- Je réponds à mon titre personnel :

Louis Royer, ing.f.

Courriel : lroyer.ingf@gmail.com

Tél. : 819-425-0269

Je ne participe pas à la table locale GIRT

Information sur le PAFIO

2- Quels sont vos principaux intérêts à l'égard du territoire visé par le plan ?

- Villégiateur, possédant un chalet sur terres publiques, ainsi qu'un bail pour le terrain.
- Clientèle faunique, étant membre annuel de la Zec Bras Coupé Désert depuis plus de 25 ans.
- Clientèle municipale, puisque je paie des taxes municipales en regard de mon chalet.
- Récréotourisme, puisque je pratique différentes activités comme la randonnée, la motoneige, la récolte de petits fruits, etc.
- Chasseur et pêcheur, sur le territoire de la Zec et de la Réserve Faunique La Vérendrye.
- Autre : Comme Forestier, compte tenu de ma profession.

3- Pour quelle unité d'aménagement émettez-vous des commentaires ou des suggestions ?

- L'unité d'aménagement où est situé mon chalet est la 73-051.

4- Commentaires généraux sur la consultation publique :

- Je me permets d'inclure certains commentaires sur les documents et la présentation de la consultation publique. Notez que ces commentaires ne visent pas l'effort des représentants du MFFP, ni de ceux du Coordonnateur de la table GIR, mais plutôt sur les documents et la structure de la consultation publique.
 - a. Des documents qui ne sont pas à jour :
 - Les infrastructures en consultation sont encore celles projetées, alors qu'une bonne partie d'entre elles sont maintenant réalisées et même visible sur le fond de carte Imagerie. Beaucoup de contradiction dans les tracés.
 - Les secteurs d'intervention, réalisés au cours des dernières années, ne sont pas identifiés comme tels sur vos documents. Nous n'avons pas les contours des coupes réalisées, ni les secteurs d'exclusions. La couche des consultations antérieures est aussi vague, avec, en plus, la disparition du traitement projeté, alors que nous devrions avoir la superficie réelle et le traitement réalisé.
 - b. Aucune information de superficies, minimalement subdivisées par unité d'aménagement, secteur, type de traitement, entité faunique (Zec, Réserve Faunique, Pourvoirie, etc.). Vous présentez des données pour 6 UAF, regroupées en un seul tableau. Comment peut-on dire moins ?
 - c. Imprécisions flagrantes dans la planification proposée dans les UAF de la 73. Des superficies extrêmement considérables avec très souvent un seul type de traitement (CR) et un simple commentaire d'explication qui dit que les superficies et les traitements seront précisés dans les plans annuels ...
 - d. Il y a un principe qui démontre que moins que les demandes de commentaires sont structurées et que plus les réponses seront vagues, imprécises et générales, donc elles auront moins d'impact sur votre planification. Lorsque nous comparons la procédure de consultation actuelle à celle de 2017, nous pouvons être un peu perplexes.
 - e. Lors de la dernière consultation publique, vous posiez la question à savoir si nous voulions être avisés et consultés lors des prochaines consultations. Dans le cas d'une réponse positive, vous demandiez notre courriel. Pourtant, c'est encore par hasard que j'ai appris la tenue de la présente consultation.

5- Secteurs où se concentrent mes préoccupations et informations qui s'y rattachent :

- **Mon secteur de préoccupation est principalement celui que nous accédons par les routes 10 et 14, de la Réserve faunique La Vérendrye (ouest de la Route 117), sur une portion d'environ 30 km, donc de la Route 117 aux montagnes à l'ouest du Lac Gagamo. Mon chalet est situé sur le Lac Toby (*Taby*, en erreur, sur vos cartes) et mes activités principales se déroulent dans un secteur d'environ 7 km en périphérie du Lac Toby.**
- **Tout ce secteur a été récolté, lors de grandes coupes intensives dans les années 1985, excluant certaines superficies de bois francs, ainsi que les superficies de Peuplier, qui n'était pas une essence utilisée à l'époque.**
- **Votre planification actuelle, qui succède à la réalisation des interventions des dernières années, fera en sorte que toute cette région aura été récoltée dans une simple période de 8 à 10 ans, sans aucune répartition spatiale de coupe. Lors de la consultation publique de 2017, j'avais principalement exposé cette problématique et dans la réponse du MFFP, transmis par M. Claude Dionne, ing.f., ce dernier m'avait affirmé que c'était malheureusement exact. Cinq ans plus tard, vous venez planifier les quelques superficies résiduelles, qui ne sont pas surannées et probablement à peine à maturité. Pardonnez mon avis, mais ce n'est pas de l'aménagement, mais de la liquidation du territoire forestier.**
- **Intervenir dans des secteurs où les peuplements forestiers n'ont pas atteint les diamètres de maturité entraîne des interventions de type CR qui sont un réel gaspillage de la ressource forestière. Dans le secteur François C, un secteur CR a été réalisé à l'été 2021. Selon les propres paroles du représentant de l'intervenant forestier, responsable de ce chantier, c'était sa pire réalisation au cours de ses 20 dernières années, compte tenu du faible volume de bois de qualité (sciage) qui a été généré, par rapport aux bouleversements que ce secteur a subi.**
- **Les impacts d'une telle planification systématique se retrouvent :**
 - **Au niveau de la qualité de l'eau en général, tous les cours d'eau d'une région étant perturbés dans une même période;**
 - **Au niveau de la petite et grande faune, qui ont trop de secteurs d'alimentation, mais plus de secteurs de protection;**

- **Au niveau des activités des autres utilisateurs, par un foisonnement de nouveaux chemins, de nouveaux chantiers, de transport forestier incessants et dangereux, etc.**
- **Une préoccupation très ponctuelle est la protection d'une source, utilisée par tous les villégiateurs de la région, située aux coordonnées suivantes : 76°30'11" Ouest et 46°43'40". Cette source provient de la pente nord du chantier Gilmore_2 et est un secteur, récolté en 1985 et passablement escarpé. Un retrait des superficies planifiées doit être fait pour exclure toute intervention pouvant affecter cette source.**
- **Si nous excluons les travaux expérimentaux pour la régénération du hêtre, aucun superficie n'est planifiée en traitement non commerciaux, pour la structuration des nouveaux peuplements, issus des coupes de régénération antérieures (Dégagement de la régénération, éclaircie pré commerciale, etc.). Donc des superficies importantes ont été réalisées en coupe de régénération à chaque année et ceux-ci sont laissé à eux même par la suite, ce qui va probablement entraîner une nouvelle coupe de régénération dans 40 ans ? Comment cela est-il traduit dans le calcul de la possibilité forestière ?**

6- Les chantiers qui me préoccupent particulièrement :

Il est passablement complexe de retrouver les noms de chantiers où se concentrent nos préoccupations. Voici une liste, probablement non exhaustive des chantiers particuliers :

- **Capet**
- **François 2B**
- **François C**
- **François 3**
- **Gilmore**
- **Gilmore 2**
- **Gilmore 3**
- **Labelle**
- **Lunettes**
- **Olga**
- **Olga 2**
- **Zev**

7- Conclusion :

Un processus de consultation publique est utile et approprié en autant que celui-ci permet une meilleure compréhension de la planification forestière aux autres utilisateurs de la forêts et que les préoccupations de ceux-ci soient notées et évaluées pour en tenir compte dans les planifications annuelles. Dans un souci d'explication, j'ai joint à la suite de la présente, le document que j'avais soumis en 2017. Je me permets aussi de mentionner que j'ai occupé le poste de mandataire de gestion d'une UAF, durant environ 20 ans. La tâche des consultations publiques était alors autrement plus complexe et détaillée que ce que je constate actuellement et pourtant, nous tenions compte des préoccupations des personnes consultées.